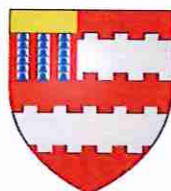


CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026 - 2030

Communauté de Communes Sud Avesnois



BAIVES



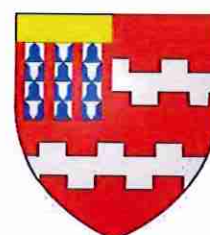
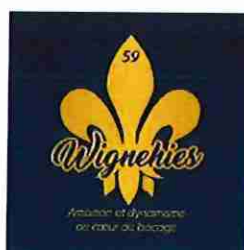
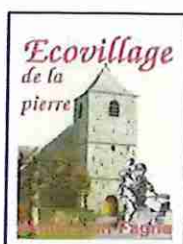
EPPE SAUVAGE



GLAGEON



MOUSTIER-
EN-FAGNE



WILLIES

1er renouvellement

SOMMAIRE

Préambule.....	4
Article 1 - Objet de la CTG.....	6
Article 2 – Les champs d’intervention de la CAF.....	7
Article 3 –Les champs d’intervention des collectivités.....	7
Article 4 – Les champs d’intervention communs déjà opérationnels.....	7
Article 5 – Les objectifs partagés au regard des besoins.....	8
Article 6 – Engagements des partenaires.....	8
Article 7 – Modalités de collaboration.....	9
Article 8 – Echanges de données.....	9
Article 9 - Communication.....	10
Article 10 - Evaluation.....	10
Article 11 – Durée de la convention.....	10
Article 12 – Exécution formelle de la convention.....	10
Article 13 – La fin de la convention.....	11
Article 14 – Les recours.....	11
Article 15 - Confidentialité.....	11
SIGNATURES.....	12
Annexe 1 – Evaluation précédente CTG 2021/2025.....	14
Annexe 2 – diagnostic partagé.....	31
Annexe 3 – modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg.....	58
Annexe 4 – Décision du conseil Communautaire en date du 17/12/2025.....	59
Annexe 5 – Liste et adhésion des communes constituant la collectivité signataire de la CTG.....	61
Annexe 6 : Plan d’actions 2026/2030 – moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés avec les modalités d’évaluation.....	62
Annexe 7 : Décisions des Conseils Municipaux.....	92

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre

- La Caisse d'allocations familiales du Nord représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame Véronique DELCOURT, et par la Directrice Générale, Madame Audrey MATHON-DEBETENCOURT, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, représentée par la Sous-Préfète, Madame Hélène Demolombe-Tobie, dûment autorisée à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « l'Etat » ;

Et

- La Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Dominique VERMEULEN, dûment autorisé à signer la présente convention ;

Ci-après dénommé « la MSA NPdC »

Et

- La Communauté de communes Sud-Avesnois, représentée par le Président, Mickaël HIRAUX, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes »

- La Commune d'Anor, représentée par le Maire, Jean-Luc PERAT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal
- La Commune de Baives, représentée par le Maire, Claude GARY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal
- La Commune d'Eppe-Sauvage, représentée par le Maire, Viviane DESMARCHELIER, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal le 27 novembre 2025
- La Commune de Féron, représentée par le Maire, Jean-François BAUDRY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal
- La Commune de Fourmies, représentée par le Maire, Mickaël HIRAUX, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

- La Commune de Glageon, représentée par le Maire, Frédéric BETTIGNIES, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal
- La Commune de Moustier-en-Fagne, représentée par le Maire, Jean Michel HANCART, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal
- La Commune d'Ohain, représentée par le Maire, Sylvain OXOBY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal
- La Commune de Trélon, représentée par le Maire, Thierry REGHEM dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal
- La Commune de Wallers-en-Fagne, représentée par le Maire, Bernard NAVARRE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal
- La Commune de Wignehies, représentée par le Maire, Jean-Guy BERTIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal
- La Commune de Willies, représentée par le Maire, Patrick LANDA, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommées « la Commune » ;

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Nord concernant le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) évoquant la stratégie et les objectifs de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire, n°383a du 17 décembre 2025 figurant en annexe 4 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Anor en date du 9 décembre 2025 figurant en annexe 7 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Baives en date du 28 novembre 2025 figurant en annexe 7 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Eppe-Sauvage en date du 27 novembre 2025 figurant en annexe 7 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Féron en date du 20 décembre 2025 figurant en annexe 7 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Fourmies en date du 27 novembre 2025 figurant en annexe 7 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Glageon en date du 26 janvier 2026 figurant en annexe 7 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Moustier-en-Fagne en date du 20 décembre 2025 figurant en annexe 7 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Ohain en date du 19 décembre 2025 figurant en annexe 7 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Trélon en date du 16 décembre 2025 figurant en annexe 7 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Wallers-en-Fagne en date du 11 décembre 2025 figurant en annexe 7 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Wignehies en date du 15 décembre 2025 figurant en annexe 7 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Willies en date du 15 décembre 2025 figurant en annexe 7 de la présente convention ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La Branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et parfois leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg s'appuie sur le document de diagnostic et de programmation que constitue le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) signé par le Préfet, et tous les partenaires départementaux de l'action sociale.

La Ctg couvre les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social, qui correspondent aux missions de la Caf. Elle est par ailleurs un outil global pouvant intégrer toute politique qui fait sens pour les habitants et le partenariat local.

La Ctg s'appuie sur les principes suivants, avec un objectif général de simplification :

- chaque commune a ses compétences propres en matière d'action sociale, et bénéficie éventuellement de contractualisation avec la Caf (prestation de service ordinaire, Contrat Enfance Jeunesse...) avec la Caf ;

- pour éviter de négocier et signer une Ctg par commune, la Caf s'organise pour que la présente convention permette une continuité des financements d'action sociale sur chaque territoire communal ;
- il est donc prévu que chaque commune de la collectivité signe son adhésion à la présente Ctg, tout en conservant sa propre compétence afin que les opérateurs de son territoire puissent bénéficier du maintien des financements antérieurs ou de l'accompagnement financier des projets à venir ;
- la Ctg permet donc de **simplifier le partenariat** entre la Caf et les collectivités locales, pour les raisons suivantes :
 - **une seule convention, un seul diagnostic territorial** pour partager une meilleure visibilité de l'offre de service existante, et des besoins restant à développer ;
 - le diagnostic partagé, à terme, permet d'analyser les attentes des habitants, des usagers, du point de vue des bassins d'activités et de vie, des flux de circulation.

Ce diagnostic permet de :

- faire un état synthétique de l'offre de service sur le territoire, dans les domaines suivants :
 - bénéficiaires de prestations sociales ;
 - offre d'accueil Caf, physique et numérique ;
 - équipements et services sociaux financés par la Caf.
- définir les besoins des usagers non satisfaits en matière de petite enfance, jeunesse, parentalité, logement, animation de la vie sociale, insertion sociale, handicap.

A la date de signature de la présente convention, le territoire est décrit dans le diagnostic partagé figurant en annexe 2.

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, les signataires concluent une Ctg pour définir et renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés, au service des usagers.

Article 1 - Objet de la CTG

Elle vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir du diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

La CTG a pour objectifs :

- identifier les besoins prioritaires sur le territoire ;
- définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements. Ces derniers sont ceux existants dans le cadre des conventions avec la Caf en cours de validité à la date d'effet de la Ctg.

- développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Article 2 – Les champs d'intervention de la CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, concernent les missions suivantes :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Article 3 – Les champs d'intervention des collectivités

La Communauté de Communes Sud Avesnois porte cette Convention Territoriale Globale sur le territoire sur la base de sa compétence Mobilité.

La collectivité signataire et les collectivités la composant contribuent activement au diagnostic partagé, qui permettra, à terme, de mieux les accompagner dans la réalisation des projets sociaux de leur compétence.

Ces besoins répondent :

- aux champs d'intervention de la Caf cités ci-dessus ;
- à des activités complémentaires, repérées ensemble, au cours du diagnostic, et compatibles avec les missions de la Caf ;
- à des champs d'intervention d'éventuels d'autres signataires.

Article 4 – Les champs d'intervention communs déjà opérationnels

La CTG permet de valoriser et renforcer les collaborations existantes entre les services de la CAF et les collectivités du territoire dans les domaines de compétences communs tels que :

- la petite enfance
- l'enfance
- la jeunesse
- la parentalité
- l'animation de la vie sociale

Elle permettra également d'investiguer tous autres champs en fonction des besoins qui seront mis en exergue via le diagnostic.

Article 5 – Les objectifs partagés au regard des besoins

Les signataires s'engagent à ce que les objectifs précis et les projets soutenus par les collectivités présentent sur le territoire soient identifiés précisément sur la base du diagnostic partagé.

Champs parmi lesquels pourront figurer les enjeux suivants :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - faciliter l'intégration des usagers dans la vie collective et citoyenne.
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

La Caf et la Collectivité s'engagent ainsi à signer, et à mettre à disposition de chaque commune, une photographie des besoins à moyen-long terme, au service du Schéma départemental des services aux familles.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés à l'article 5.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint des partenaires à poursuivre leurs appuis financiers des projets aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage, à l'issue des contrats enfance jeunesse (Cej), signés sur le territoire couvert par la CTG, à conserver le montant des financements bonifiés à ce titre, et à les répartir directement entre les structures soutenues par chaque collectivité, sous la forme d'un « Bonus Territoire Ctg ».

En contrepartie, comme le prévoit la réglementation, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services financés à la date d'effet de la Ctg dans le cadre des conventions préexistantes avec la Caf.

Ces engagements pourront évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 7 – Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc...) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et des Collectivités.

Les instances et modalités de gouvernance seront potentiellement amenées à évoluer dans le courant de la convention au regard de l'évolution de la dynamique projet.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- anime et valide le diagnostic initial ;
- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage est animé par la collectivité en étroite collaboration avec les services de la Caf.

Le secrétariat permanent est assuré par la Collectivité signataire, avec l'appui de la Caf.

Le pilotage opérationnel, la collaboration technique et le suivi de la mise en œuvre de la Ctg reposeront, a minima, sur un comité de pilotage semestriel.

Article 8 – Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité, et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au délégué à la protection des données de la partie qui détient les

données personnelles demandées. Ce délégué pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement général sur la Protection des données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Article 9 - Communication

Les parties décideront et réaliseront, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs feront apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 10 - Evaluation

Une évaluation des actions sera conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg lors des revues du plan d'actions.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation de ses effets. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Article 11 – Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2030.

La présente convention ne peut être reconduite que par accord explicite.

Article 12 – Exécution formelle de la convention

La présente convention sera complétée de précisions ultérieures.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 13 – La fin de la convention

▪ Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

▪ Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

▪ Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

▪ Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 14 – Les recours

▪ Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

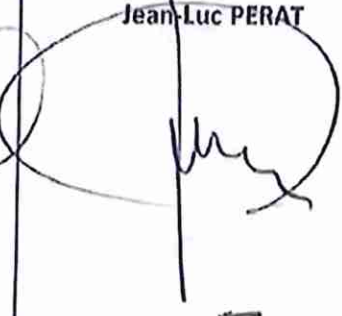
Article 15 - Confidentialité

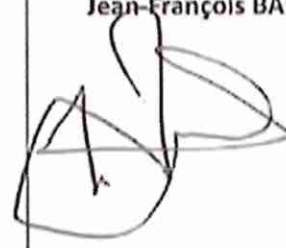
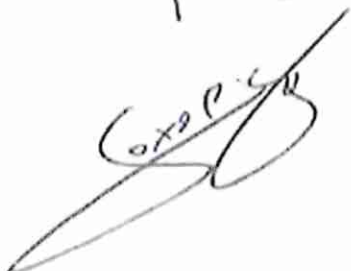
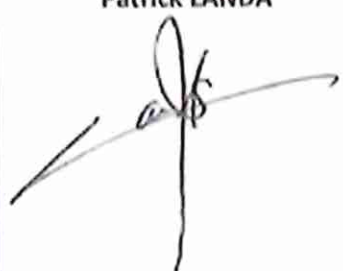
Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

SIGNATURES

Fait à Fourmies
Le 11 février 2026

Cette convention comporte 13 pages et les 7 annexes énumérées dans le sommaire.

La CAF du Nord		La Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe
La Directrice Générale Audrey MATHON-DEBETENCOURT 	La Présidente du conseil d'administration Véronique DELCOURT 	La Sous-Préfète Hélène Demolombe-Tobie 
La MSA Nord-Pas-de-Calais	La Communauté de Communes Sud-Avesnois	La Commune d'Anor
Le Président du conseil d'administration Dominique VERMEULEN 	Le Président Mickaël HIRAUX 	Le Maire Jean-Luc PERAT 

La Commune de Balves Le Maire Claude GARY 	La Commune d'Eppe-Sauvage Le Maire Viviane DESMARCHELIER 	La Commune de Féron Le Maire Jean-François BAUDRY 
La Commune de Fourmies Le Maire Mickaël HIRAUX 	La Commune de Glageon Le Maire Frédéric BETIGNIES 	La Commune de Moustier-en-Fagne Le Maire Jean Michel HANCART 
La Commune d'Ohain Le Maire Sylvain OXOBY 	La Commune de Trélon Le Maire Thierry REGHEM 	La Commune de Wallers-en-Fagne Le Maire Bernard NAVARRE 
La Commune de Wignehies Le Maire Jean-Guy BERTIN 	La Commune de Willies Le Maire Patrick LANDA 	

Annexe 1 – Evaluation précédente CTG 2021/2025

THEMATIQUE : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Changement n°1 :

Mutualiser les ressources et les savoir-faire

OBJECTIFS : Evaluer les objectifs opérationnels :

Rappel des objectifs stratégiques :

- 1- Permettre une harmonisation des moyens et des ressources sur les différentes communes de la CCSA

Objectifs opérationnels à évaluer : de 0 à 4 (0 = pas fait du tout ; 5 = complètement atteint). Cocher la case correspondante

Objectifs opérationnels	0	1	2	3	4
A1 – Créer une liste des ressources matérielles disponibles	☐	☐	☒	☐	☐
A2 – Définir un cadre de fonctionnement / prêts	☒	☐	☐	☐	☐
A3 – Acheter du matériel en commun	☒	☐	☐	☐	☐
A4 – Créer des malles pédagogiques	☒	☐	☐	☐	☐

REPRISE DES INDICATEURS ET DES RESULTATS ATTENDUS :

INDICATEURS	
Indicateurs	Ce qui a été fait :
I1 – Diffusion d'une liste des ressources matérielles disponibles	La liste a été évoquée mais n'a pas été diffusée
I2- Rédaction d'une charte des usagers / de convention et de prêts	N'a pas été rédigée
I3- Utilisation du matériel commun	Non réalisé
I4- Prêts des malles pédagogiques entre communes / partenaires	A part la malle film d'animation de trélon pas d'autre malle
RESULTATS ATTENDUS	
Résultats attendus	Ce qui a été fait
✓ Mutualisation des ressources humaines et matérielles entre les communes	Prêt de la borne Médiapass Prêt de la malle cinéma d'animation

TABLEAUX DES POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA FICHE-ACTION :

Points forts de cette fiche action	Difficultés rencontrées
Permettrai de connaître l'ensemble du matériel disponible sur le territoire	Réunions de travail annulées

PROPOSITIONS OU COMMENTAIRES

A compléter librement
Action à finaliser et à mettre en place dans l'année

Changement n°2 : <u>Lutter contre l'isolement des habitants</u>
--

OBJECTIFS : Evaluer les objectifs opérationnels :

Rappel des objectifs stratégiques :

- 1- Communiquer et centraliser les événements et les services du territoire
- 2- Elaborer des supports de communication variés

Objectifs opérationnels à évaluer : de 0 à 4 (0 = pas fait du tout ; 5 = complètement atteint). Cocher la case correspondante

Objectifs opérationnels	0	1	2	3	4
A1 – Développer un poste de chargé de communication sur les différents événements	☒	☐	☐	☐	☐
A2 – Créer une liste de diffusion de communication aux partenaires	☒	☐	☐	☐	☐
A3 – Créer et communiquer sur un outil de communication unique / numérique	☒	☐	☐	☐	☐

REPRISE DES INDICATEURS ET DES RESULTATS ATTENDUS :

INDICATEURS	
Indicateurs	Ce qui a été fait :
I1 – Une personne ressource communication est identifiée par le réseau	La personne a quitté son poste
I2- Tous les partenaires y compris les nouveaux bénéficient de la communication	Etablissement d'une liste des partenaires en cours
I3- Une page facebook est créée ou un site internet développé + fréquentation	N'a pas été fait
RESULTATS ATTENDUS	
Résultats attendus	Ce qui a été fait
✓ Meilleure communication autour des événements sur le territoire avec le développement d'un service communication / numérique	Pour le moment resté en projet – diffusion faite par chacun par mail

TABLEAUX DES POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA FICHE-ACTION :

Points forts de cette fiche action	Difficultés rencontrées
	Changement de personnel / Absence d'ingénierie

PROPOSITIONS OU COMMENTAIRES

A compléter librement

Voir si maintien de la fiche dans la prochaine CTG

THEMATIQUE : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Changement n°3 :

Rendre accessible la culture et l'animation à tous

OBJECTIFS : Evaluer les objectifs opérationnels :

Rappel des objectifs stratégiques :

- 1- Démocratiser l'accès à la culture et aux spectacles sur le territoire avec la mise en commun des ressources

Objectifs opérationnels à évaluer : de 0 à 4 (0 = pas fait du tout ; 5 = complètement atteint). Cocher la case correspondante

Objectifs opérationnels	0	1	2	3	4
A1 – Communiquer sur les événements existants	☐	☐	☒	☐	☐
A2 – Créer un réseau d'acteurs culturels	☐	☐	☒	☐	☐
A3 – Organiser des événements culturels sur le territoire et favoriser leur accès à tous	☐	☐	☐	☒	☐
A4 – Organiser des événements culturels sur le territoire et favoriser leur accès à tous	☐	☐	☐	☒	☐

REPRISE DES INDICATEURS ET DES RESULTATS ATTENDUS :

INDICATEURS	
Indicateurs	Ce qui a été fait :
I1 – 80% de la population informée des événements	L'information est généralement faite sur les réseaux sociaux, Affichage, Tractation ...
I2a- Nombre de rencontres interacteurs culturels	2
I2b- Elaboration d'une liste des acteurs culturels du territoire	N'a pas été réalisée
I3a- Evolution du nombre d'événements réalisés	Augmentation des actions liées à la culture par les associations et les collectivités
I3b- Mise en place d'une clause d'accessibilité	L'intégralité des événements ouverts au public est gratuit
RESULTATS ATTENDUS	
Résultats attendus	Ce qui a été fait
✓ Plus grande participation de la population aux événements	En légère augmentation

TABLEAUX DES POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA FICHE-ACTION :

Points forts de cette fiche action	Difficultés rencontrées
Réseau culturel large et diversifié	Difficulté à fédérer une grande partie de la population qui préfèrent les événements populaires

PROPOSITIONS OU COMMENTAIRES

A compléter librement
Organiser plus d'évènements culturels dans les écoles

Changement n°4 :

Agir sur la mobilité au service d'un projet de territoire

OBJECTIFS : Evaluer les objectifs opérationnels :

Rappel des objectifs stratégiques :

- 1- Réduire la non-accessibilité aux événements et services sur le territoire du fait d'un problème de mobilité
- 2- Lutter contre l'isolement des habitants

Objectifs opérationnels à évaluer : de 0 à 4 (0 = pas fait du tout ; 5 = complètement atteint). Cocher la case correspondante

Objectifs opérationnels	0	1	2	3	4
A1 – Communiquer sur l'offre de service mobilité	☒	☐	☐	☐	☐
A2 – Informer, former à l'utilisation de l'application mobilité	☒	☐	☐	☐	☐
A3 – Développer les moyens matériels mis à disposition des organisateurs d'événements pour organiser des navettes	☒	☐	☐	☐	☐

REPRISE DES INDICATEURS ET DES RESULTATS ATTENDUS :

INDICATEURS	
Indicateurs	Ce qui a été fait :
I1 – Au moins 3 médias diffusent l'information sur les services de mobilité disponibles	Non réalisée
I2- Nombre de téléchargements de l'application mobilité	Non réalisée
I3- Nombre de trajets réalisés	Non réalisée
RESULTATS ATTENDUS	
Résultats attendus	Ce qui a été fait
✓ Permettre l'accès aux services, aux équipements et la participation à des événements ou animation sur le territoire de la CCSA	
✓ Les habitants et les familles se déplacent librement	

TABLEAUX DES POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA FICHE-ACTION :

Points forts de cette fiche action	Difficultés rencontrées
	Pas de coordinateur – difficulté de mise en place

PROPOSITIONS OU COMMENTAIRES

A compléter librement

Dans l'attente d'un coordinateur CTG pour développer les actions.

Changement n°1 :

Redynamiser le réseau Enfance Jeunesse Parentalité

OBJECTIFS : Evaluer les objectifs opérationnels :

Rappel des objectifs stratégiques :

- 1- Améliorer la communication et la coopération entre les acteurs de la thématique enfance jeunesse parentalité
- 2- Installation d'un réseau enfance-jeunesse-parentalité sur le territoire
- 3- Réunir les acteurs enfance-jeunesse-parentalité pour un partage d'informations

Objectifs opérationnels à évaluer : de 0 à 4 (0 = pas fait du tout ; 5 = complètement atteint). Cocher la case correspondante

Objectifs opérationnels	0	1	2	3	4
A1 – Réunir les différents acteurs enfance jeunesse parentalité du territoire	☐	☐	☒	☐	☐
A2 – Développer la communication autour des besoins et ressources disponibles	☐	☒	☐	☐	☐
A3 – Réaliser un état des lieux de l'existant	☒	☐	☐	☐	☐

REPRISE DES INDICATEURS ET DES RESULTATS ATTENDUS :

INDICATEURS	
Indicateurs	Ce qui a été fait :
I1 – Nombre de rencontres partenariales (1 par trimestre)	2
I2- Organisation d'échanges autour des besoins et ressources (2 fois par an)	2
I3- Une liste de ressources est établie	
RESULTATS ATTENDUS	
Résultats attendus	Ce qui a été fait
✓ Développer un réseau enfance jeunesse parentalité	Mails envoyés aux familles de la Fagne
✓ Développer le partage d'informations et de ressources entre acteurs	Partage des candidatures d'animateurs
	Partage de véhicule
	Partenariat avec le CLIC

TABLEAUX DES POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA FICHE-ACTION :

Points forts de cette fiche action	Difficultés rencontrées
Amélioration du déplacement des jeunes	

PROPOSITIONS OU COMMENTAIRES

A compléter librement Appel à des intervenants professionnels pour les thématiques proposées (CLIC)
--

Changement n°2 :

Recréer le lien Parent-Enfant ou Parent-Jeune

OBJECTIFS : Evaluer les objectifs opérationnels :

Rappel des objectifs stratégiques :

- 1- Recréer le lien Parent Enfant / Jeune
- 2- Faciliter la prise en charge des enfants souffrant de troubles et/ou handicap(s)

Objectifs opérationnels à évaluer : de 0 à 4 (0 = pas fait du tout ; 5 = complètement atteint). Cocher la case correspondante

Objectifs opérationnels	0	1	2	3	4
A1 – Développer les actions de parentalité sur le territoire	☐	☐	☐	☐	☒
A2 – Maintenir une veille sur la thématique et les besoins en matière de parentalité	☐	☐	☒	☐	☐
A3 – Créer des lieux et des espaces enfants/jeunes/parents	☐	☒	☐	☐	☐
A4 – Améliorer l'accueil des parents	☐	☒	☐	☐	☐

REPRISE DES INDICATEURS ET DES RESULTATS ATTENDUS :

INDICATEURS	
Indicateurs	Ce qui a été fait :
I1 – Pointage et analyse des fréquentations	Fréquentation régulière
I2- Participation aux actions	En hausse
RESULTATS ATTENDUS	
Résultats attendus	Ce qui a été fait
✓ Mieux recenser les besoins des parents et professionnels en matière de parentalité	Ateliers informatiques sur Wignehies Sorties musées Séances Aquabike
✓ Connaître plus précisément les besoins des familles et des professionnels	Ateliers arts plastique Ateliers Culinaires Rencontres intergénérationnelles à l'Ehpad de Trélon

TABLEAUX DES POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA FICHE-ACTION :

Points forts de cette fiche action	Difficultés rencontrées
Bonne fréquentation, Professionnels efficaces	Places limitées.

PROPOSITIONS OU COMMENTAIRES

A compléter librement Création d'un espace jeune sur <u>wignehies</u>
--

Changement n°3 :

Proposer des lieux d'accueils diversifiés à différents endroits du territoire

OBJECTIFS : Evaluer les objectifs opérationnels :

Rappel des objectifs stratégiques :

- 1- Développer le lien entre les jeunes, les parents du territoire

Objectifs opérationnels à évaluer : de 0 à 4 (0 = pas fait du tout ; 5 = complètement atteint). Cocher la case correspondante

Objectifs opérationnels	0	1	2	3	4
A1 – Augmenter le nombre de structures sur le territoire	☐	☒	☐	☐	☐
A2 – Créer et favoriser les rencontres	☐	☐	☐	☒	☐

REPRISE DES INDICATEURS ET DES RESULTATS ATTENDUS :

INDICATEURS	
Indicateurs	Ce qui a été fait :
I1 – Participation des familles et des jeunes	
I2- Evolution de la fréquentation	
RESULTATS ATTENDUS	
Résultats attendus	Ce qui a été fait
✓ Mieux recenser les besoins des jeunes et favoriser le développement de leur autonomie et de la prise d'initiative	Proposition d'accès au nouvel accueil du CSC la Fagne.
✓ Favoriser le développement d'actions en lien avec les besoins identifiés	Club ado a Ohain, actions de financement d'activités
✓ Réduction des phénomènes d'errance de la jeunesse	

TABLEAUX DES POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA FICHE-ACTION :

Points forts de cette fiche action	Difficultés rencontrées

PROPOSITIONS OU COMMENTAIRES

A compléter librement

Changement n°1 :

Mettre en œuvre, développer, étendre le réseau Petite Enfance Parentalité

OBJECTIFS : Evaluer les objectifs opérationnels :

Rappel des objectifs stratégiques :

- 1- Renforcer la communication et les échanges entre partenaires
- 2- Mutualiser les ressources humaines sur des postes spécifiques de façon à pourvoir aux besoins en matière de petite enfance
- 3- Promouvoir les possibilités de création de structure (pour toucher les porteurs de projet).

Objectifs opérationnels à évaluer : de 0 à 4 (0 = pas fait du tout ; 5 = complètement atteint). Cocher la case correspondante

Objectifs opérationnels	0	1	2	3	4
A1 – Organiser des rencontres thématiques petite enfance parentalité	☐	☐	☐	☐	☒
A2 – Répertoire les différents acteurs et équipements du territoire	☐	☐	☐	☐	☒
A3 – Recenser les besoins humains de chaque structure	☐	☐	☒	☐	☐
A4 – Recruter le personnel nécessaire pour respecter le cadre réglementaire (EAJE)	☒	☐	☐	☐	☐

REPRISE DES INDICATEURS ET DES RESULTATS ATTENDUS :

INDICATEURS	
Indicateurs	Ce qui a été fait :
I1 – Nombre de rencontres thématiques organisées	6 GAT petite enfance-parentalité
I2- Création d'un outil « répertoire » à destination des professionnels	Oui via Google Sheet : Version de travail de Répertoire PEP'S.xlsx - Google Sheets
I3- Nombre et catégories de professionnels manquant dans les structures	Non
I4- Partenariat avec Pôle Emploi, ARS ...	Non
RESULTATS ATTENDUS	
Résultats attendus	Ce qui a été fait
✓ Meilleure connaissance de l'existant au niveau des actions et des professionnels	Oui
✓ Partages d'expériences	
✓ Répondre aux normes d'accueil et d'encadrements des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	Oui Non

TABLEAUX DES POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA FICHE-ACTION :

Points forts de cette fiche action	Difficultés rencontrées
- Bonne dynamique du GAT - Partenaires intéressés et investis - De nouveaux partenaires ont rejoint le groupe en cours d'année 2023-2024. - Beaucoup d'échanges qui ont permis <u>l'inter-connaissance</u>	- Départ du chargé de coop CCSA - 3 CCDAS différents sur les 4 années - Difficultés de se rencontrer pour un temps de travail et de fixer des dates de rencontre GAT - Difficultés de répartition des tâches entre les chargés de coop communaux et le chargé de coop CCSA

PROPOSITIONS OU COMMENTAIRES

A compléter librement

- l'outil « répertoire » est à affiner et à rendre plus accessible
- relancer la dynamique des GAT, avec un ou des objectif(s) précis et définis en amont, et un rétroplanning par année

Changement n°2 :

Connaître et répondre aux besoins des familles sur la thématique de la petite enfance et de la parentalité

OBJECTIFS : Evaluer les objectifs opérationnels :

Rappel des objectifs stratégiques :

- 1- Préciser les besoins et développer les actions en matière de parentalité (place EAJE, places assistantes maternelles, structure d'accueil, ALSH, actions parentalité, soutien aux parents d'enfants en situation de handicap)

Objectifs opérationnels à évaluer : de 0 à 4 (0 = pas fait du tout ; 5 = complètement atteint). Cocher la case correspondante

Objectifs opérationnels	0	1	2	3	4
A1 – Actualiser et approfondir le diagnostic parentalité CCSA	☐	☐	☐	☒	☐
A2 – Répertoire et communiquer sur les actions d'éveil et/ou culturelles	☐	☐	☒	☐	☐
A3 – Recenser les besoins des familles en matière d'accueil	☒	☐	☐	☐	☐
A4 – Développer les actions culturelles sur le territoire de la CCSA	☒	☐	☐	☐	☐

REPRISE DES INDICATEURS ET DES RESULTATS ATTENDUS :

INDICATEURS	
Indicateurs	Ce qui a été fait :
I1 – Diagnostic parentalité mis à jour et validé	Mise à jour de l'existant (structures) et du nombre de places d'accueil
I2- Outil « répertoire et communication » sur les actions d'éveil/culturelles existantes	Oui via Google Sheet Version de travail de Répertoire PEP'S.xlsx - Google Sheets
RESULTATS ATTENDUS	
Résultats attendus	Ce qui a été fait
✓ Mieux recenser et connaître plus précisément les besoins des parents et des professionnels en matière de parentalité	Non
✓ Permettre un meilleur accompagnement	Non
✓ Développer le nombre de places d'accueils (collectives ou individuelles) sur le territoire	Non

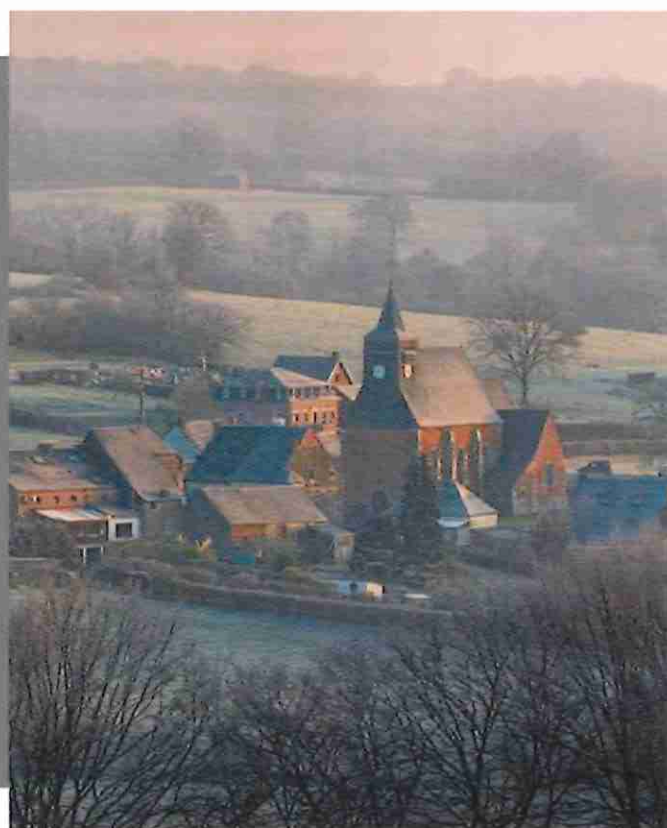
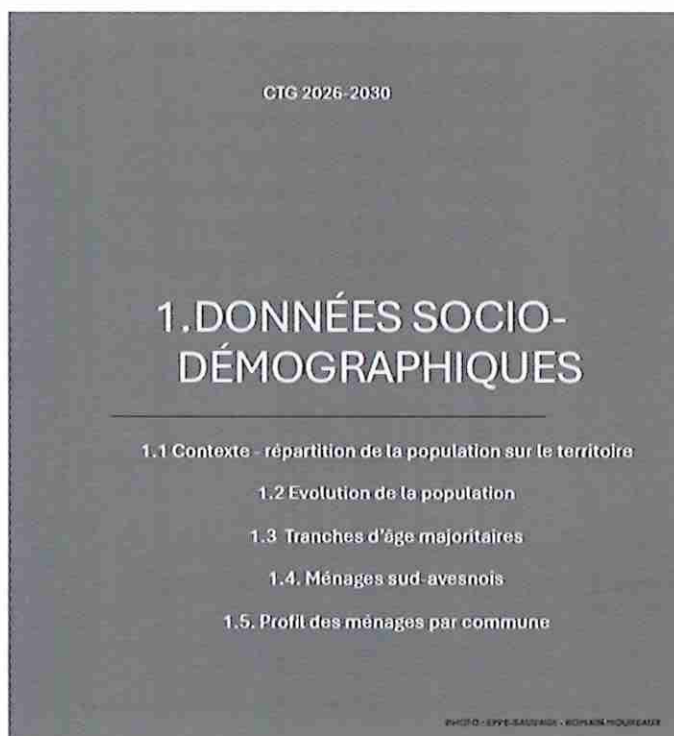
Points forts de cette fiche action	Difficultés rencontrées
- Bonne dynamique du GAT - Partenaires intéressés et investis - De nouveaux partenaires ont rejoint le groupe en cours d'année 2023-2024. - Beaucoup d'échanges qui ont permis l'<u>inter-connaissance</u>	- Mise à part la mise à jour du diagnostic territorial recensant le nombre de places d'accueil et les activités proposées/commune, les objectifs concernant le recensement des besoins des familles et le développement des actions en matière de parentalité et des actions culturelles sur le territoire de la CCSA n'ont pas pu être atteints par manque de temps.

PROPOSITIONS OU COMMENTAIRES

A compléter librement

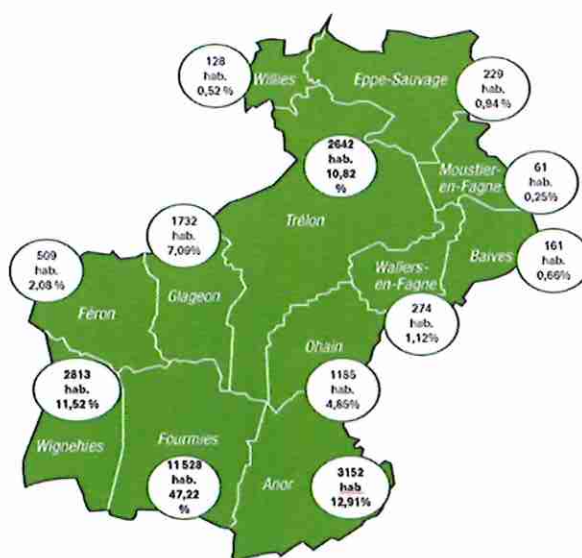
- Ces objectifs n'ayant pu être atteints, mais étant importants pour tous, il pourra être proposé une nouvelle fiche action les reprenant, dans la nouvelle CTG

Annexe 2 – diagnostic partagé



1. Données socio - démographiques

1.1 Contexte - répartition de la population sur le territoire



24 414
habitants
(RP INSEE
2022)

23.4 % de la
population vit
en QPV

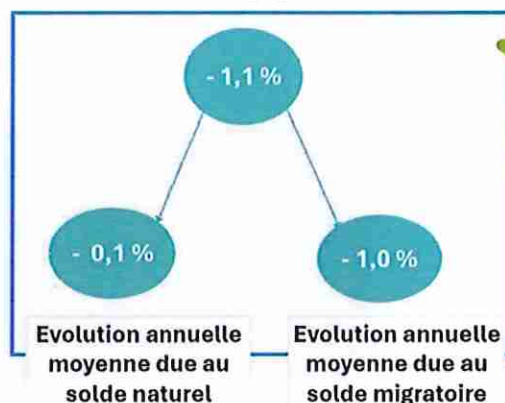
17.8 % vit dans
une commune
"rurale" (- de
2000 hab.)

Source : INSEE RP 2022

1. Données socio - démographiques

1.2 Evolution de la population

EVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2015 ET 2021



Besoin identifié :

- Une baisse de la population liée en majorité aux flux migratoire

⇒ Améliorer l'attractivité du territoire

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

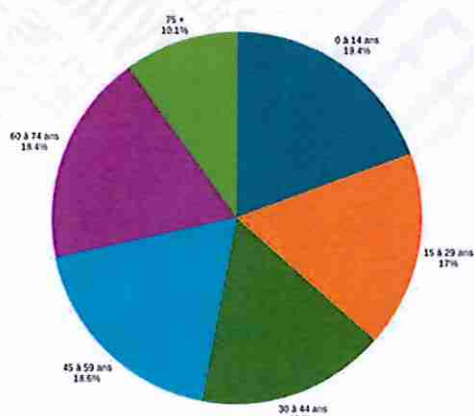


Source : INSEE RP 2022

P.8

1. Données socio - démographiques

1.3 Tranches d'âge majoritaires (CCSA)



	2022	%	Evolution en 10 ans (2012-2022)
Ensemble CCSA	24414,00	100,00	-2208
0 à 14 ans	4748	19,4	-883
15 à 29 ans	4144	17,0	-540
30 à 44 ans	4031	16,5	-618
45 à 59 ans	4547	18,6	-777
60 à 74 ans	4489	18,4	+524
75 ans ou +	2454	10,1	+85

Indice de jeunesse :

96 jeunes (-20 ans) pour 100 personnes de 60 ans et +
(Département : 112 / 100)

Se préparer à un vieillissement de la population

- Recenser et se questionner sur l'accessibilité des services aux seniors



P.9

1. Données socio - démographiques

1.3 Tranches d'âge majoritaires (par commune)

0-14 ans
15-29 ans
45-59 ans



Recenser et répondre aux besoins des enfants et parents (obligation SPPE)

Favoriser les actions intergénérationnelles

P.10

1. Données socio - démographiques

1.4 Ménages sud-avesnois

1 famille monoparentale sur 33 est bénéficiaire du RSA
1 famille monoparentale sur 5 est famille nombreuse**

Couples avec enfant(s)
21.8%

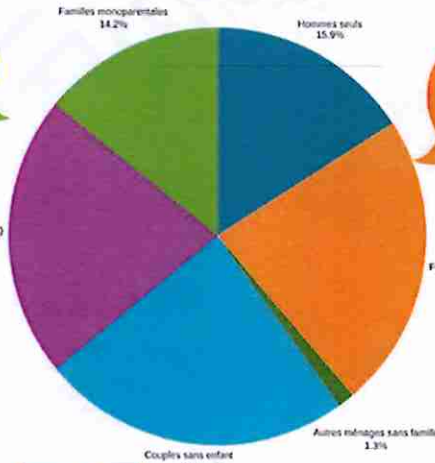
Familles monoparentales
14.2%

Hommes seuls
15.9%

La plupart des ménages présentant des « personnes seules » représentent environ 60% de personnes de 80 ou plus*

84% de familles traditionnelles, 16% de familles recomposées. Majorité de familles n'ayant qu'un ou 2 enfants.

Identifier et répondre aux besoins des familles quelques soient leurs types**
s'adapter à différentes typologies de famille (soutien à la parentalité, lutter contre l'isolement et la précarité notamment dans les familles monoparentales)



En bref : Majorité de familles (60% sur l'ensemble des ménages).
36% avec enfant(s)

Comparaison Département et Région : sensiblement identique, sauf couples avec enfants (- 4 %) et familles monoparentales (+ 3%)

P.11

CTG 2026-2030

2. REVENUS, PRÉCARITÉ ET ACCÈS AUX DROITS

- 2.1 Taux de pauvreté et ménages fiscaux
- 2.2 Comparaison des revenus avec les intercommunalités voisines
- 2.3 Allocataires CAF et MSA
- 2.4 Vulnérabilité économique et accès aux droits

PROJET : CANTON BLEU - DÉPARTEMENT DU NORD

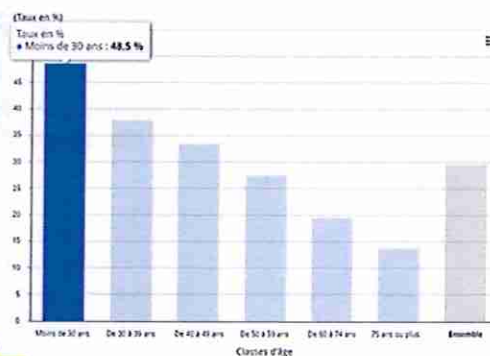


2. Revenus, précarité et accès aux droits

2.1 Taux de pauvreté et ménages fiscaux

	C.C Sud Avesnois	Département du Nord	Région Hauts-de-France
Part des Ménages fiscaux imposés, en %	33,9	47,7	47,7
Taux de pauvreté	29,4	19,5	18
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2022	22,0	14,9	14,3

REV G1 - Taux de **pauvreté** par tranche d'âge du référent fiscal en 2021



Baisse du taux de chômage entre 2017 et 2022 - 2.9%



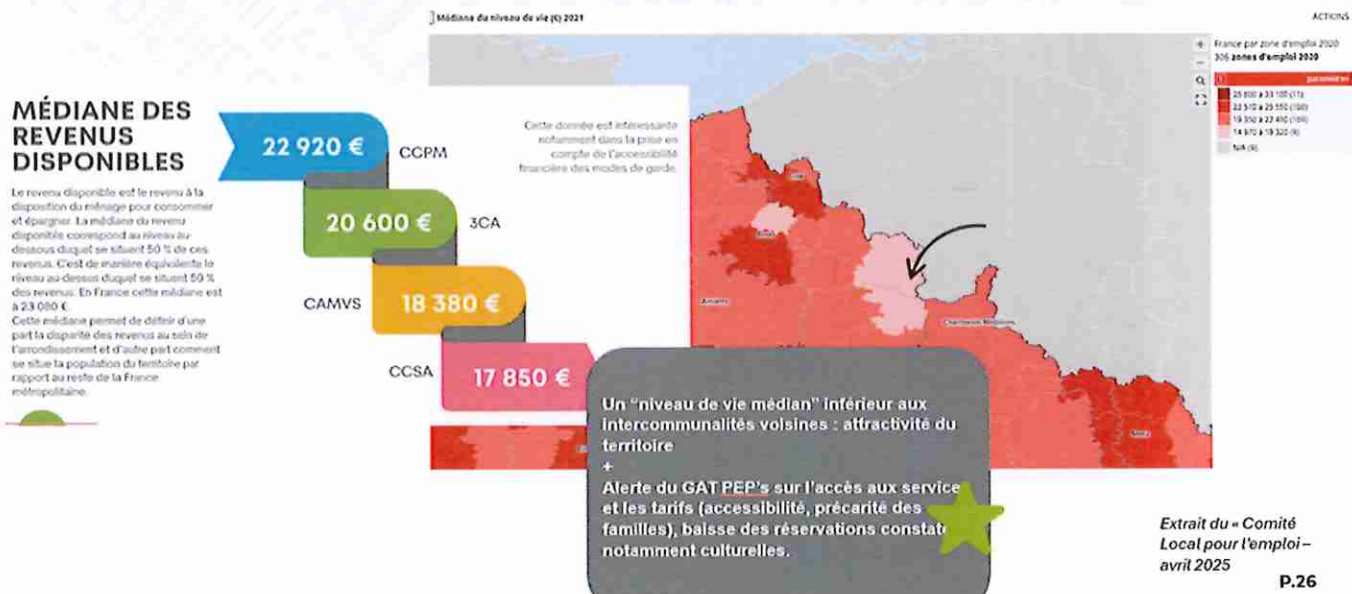
Des chiffres inquiétants en termes de chômage et de pauvreté, notamment de la jeunesse.

- Accompagner la réussite de la jeunesse, dès l'enfance (réussite éducative, orientation, lutte contre le décrochage et autonomie)

P.25

2. Revenus, précarité et accès aux droits

2.2. Comparaison avec les intercommunalités voisines



2. Revenus, précarité et accès aux droits

2.3. Allocataires CAF et MSA

- 5,4% de la population sud-avesnoise vit uniquement des ressources CAF.
- Pour 8,6% de la population, les ressources CAF représentent 50% de leurs revenus.
- ↑ des allocataires isolés, ↓ du nombre de familles

RSA :

1335 bénéficiaires (5,4% de la population CCSA)

-16% de bénéficiaires par rapport à 2018

53% avec charge d'enfants

57% longue durée (depuis au moins 5 ans)

Diagnostic GAT : "Vigilance sur la précarité qui s'accroît sur une partie de la population, à regarder attentivement"

=> égalité des chances, insertion, lutte contre l'isolement social



Source : CAF

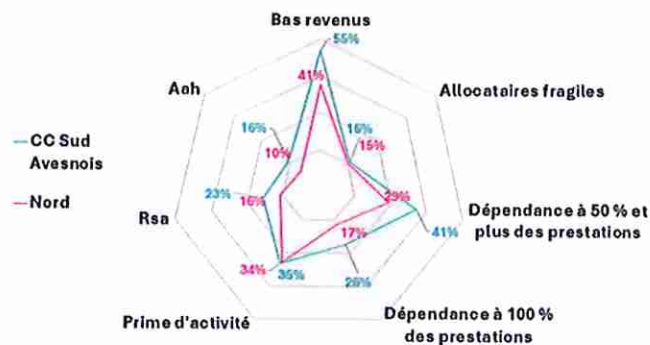
P.27

2. Revenus, précarité et accès aux droits

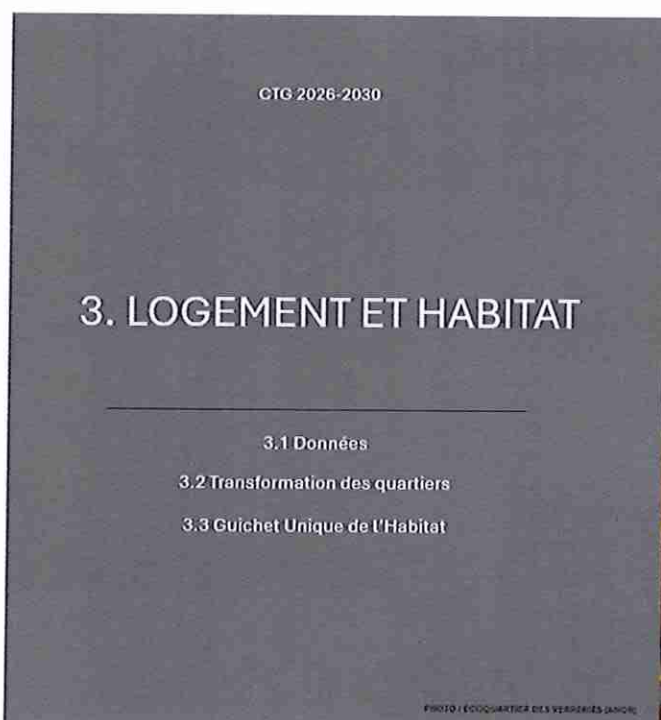
2.4 Vulnérabilité économique et lieux d'accompagnement à l'accès aux droits

- 2 Maisons France Service (Anor et Fourmies)
- Permanence CAF à Fourmies (accueil sur RDV 2j/semaine)
- Passage du Camion Bleu : 1x par mois à Trélon et Wignehies
- Plus de bureau MSA sur le territoire > Avesnes-sur-Helpe

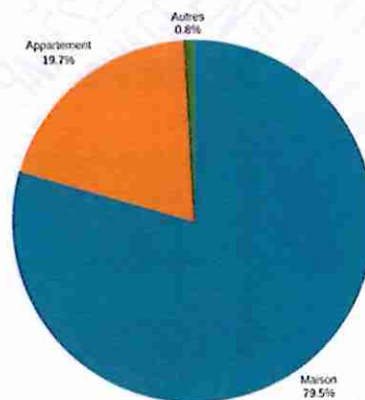
VULNERABILITE ECONOMIQUE



P.28



3. Logements et habitat



Centres d'hébergements
d'urgence ou de réinsertion

Logement d'urgence mis à
disposition par les
communes : Anor ,
Wignehies , Tréton



P.31

3. Logements et habitat

3.2 Transformation des quartiers :

- > Ecoquartier d'Anor : 37 logements
- > Projet de Quartier REV3 à Fourmies : 175
logements neufs et 120 réhabilitations prévues

Actions dans les QPV :

- médiations sociales
- actions dans les quartiers (quartiers d'été,
balades urbaines, programme de réussite
éducative, "bouge ton quartier"...etc)



P.32

3. Logements et habitat

3.3 Guichet Unique de l'habitat

- Rénovation
- Amélioration énergétique
- Installation d'énergies renouvelables
- Aménagement pour le maintien à domicile (handicap, seniors)

Le guichet unique de l'Habitat est là pour vous accompagner dans votre projet !

Le Guichet Unique de l'Habitat est un service gratuit et indépendant, à destination des particuliers, pour :

- Étudier votre situation et vos besoins
- Vous aiguiller dans les travaux à effectuer
- Vous apporter des conseils techniques
- Vous orienter vers les bons dispositifs d'accompagnement ou les bons interlocuteurs
- Vous renseigner sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre (selon le projet, le statut d'occupation, vos revenus, etc.)
- Vous accompagner dans vos démarches administratives
- Vous orienter vers des entreprises qualifiées

GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

Vous êtes propriétaire En Sud Avesnois ?

Vous envisagez des travaux dans votre logement ?

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement ?

Vous souhaitez connaître les aides pour vos travaux ?

Vous souhaitez passer aux énergies renouvelables ?

Le guichet unique de l'habitat est là pour vous !
un seul numéro
07 50 72 00 20

P.33

CTG 2026-2030

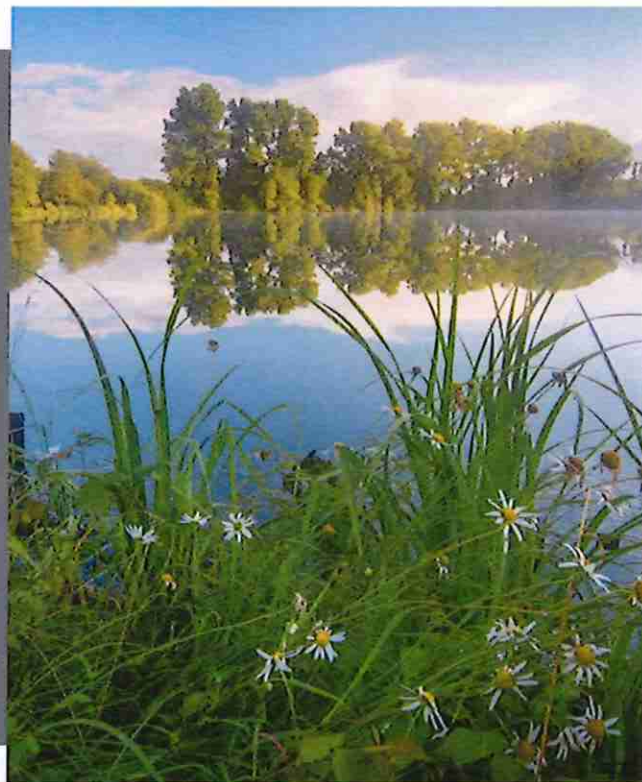
4. CADRE DE VIE, LOISIRS, CULTURE ET VIVRE-ENSEMBLE

4.1 Équipements culturels et touristiques

4.2 Le tissu associatif + focus sur les activités disponibles

4.3 Les équipements sportifs et leur accessibilité

PHOTO : WILFRED ENFANGNE - ROMAIN POUILLER



4. Cadre de vie, loisirs, culture et vivre ensemble



P.36

4. Cadre de vie, loisirs, culture et vivre ensemble

4.2 le tissu associatif

nombre d'associations par commune et champs d'intervention des Centres Socio-culturels.

Démocratie participative :

- + 1 conseil citoyen
- + 1 conseil des jeunes
- + 1 conseil des aînés



Source : répertoire national des associations sept 2021

P.37

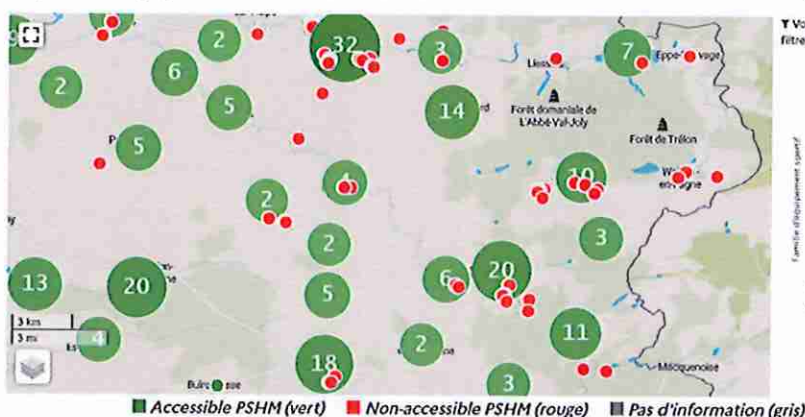
4. Cadre de vie, loisirs, culture et vivre ensemble

4.3 Les équipements sportifs et leur accessibilité

Aire d'évolution des équipements

Source : equipements.sports.gouv.fr

Carte sur l'accessibilité des aires d'évolution pour les personnes en situation de handicap moteur. Cliquez sur la loupe pour rechercher un lieu sur la carte.



taux d'équipement à +0,74 % par rapport à la moyenne nationale

Top 15 des familles d'équipements

Vous pouvez filtrer les équipements en cliquant sur les graphiques. Pour retirer le filtre et revenir en arrière, il suffit de cliquer de nouveau sur le graphique.



P.41

4. Cadre de vie, loisirs, culture et vivre-ensemble

COPIL - Compte-rendu des échanges

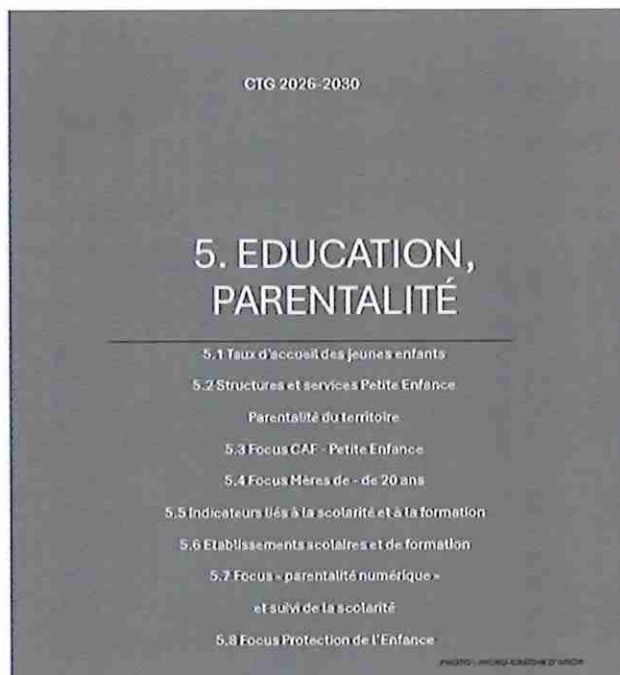
- Pass'sport : à partir de 14 ans et plus ceux d'avant (6-13 ans écartés du dispositif)
- Prise en charge par la commune de 25% de la licence sportive (Anor > Peut-être d'autres communes ?)

Pour aller plus loin :

- Interroger les communes sur les financements activités extra-scolaires (sport, mais aussi musique...etc).
- Recenser la mise en place de cadeaux pour récompenser les réussites éducatives.



P.42



5. Education, parentalité

5.1 Taux d'accueil des jeunes enfants (CAF du Nord)

Problématiques du territoire identifiées par le GAT Petite-Enfance/Parentalité :

- Baisse constante des AM agréées
- Manque de places en crèches
- Revalorisation du métier à travailler (manque d'attractivité)*
- Le mode de garde peut être un frein pour le retour à l'emploi

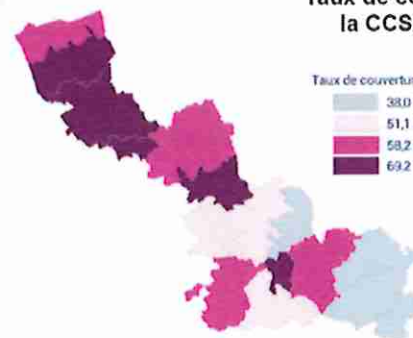
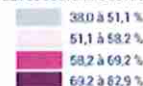
*A noter qu'une formation CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est disponible sur le territoire, en établissement privé (Institut Saint Pierre) ou à la MFR d'Avesnes-sur-Helpe



Des disparités territoriales importantes

Taux de couverture par EPCI :
la CCSA au plus bas de
l'échelle

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant (2021)



Chiffres nationaux :

61 %

DES PARENTS DÉCLARENT
QUE TROUVER UN
MODE D'ACCUEIL EST
UNE SOURCE DE STRESS
IMPORTANTE.

PLUS DE 50 %

DES PARENTS
VEULENT PLUS
D'INFORMATION SUR
LES MODES D'ACCUEIL
EXISTANTS.

139000

MÈRES D'ENFANTS DE
-3 ANS SONT CONTRAINTES
D'ÊTRE PRÉCOCES OU DE
TRAVAILLER À TEMPS PARTIEL
SAUF DE MODE D'ACCUEIL
ACCESSIBLE.

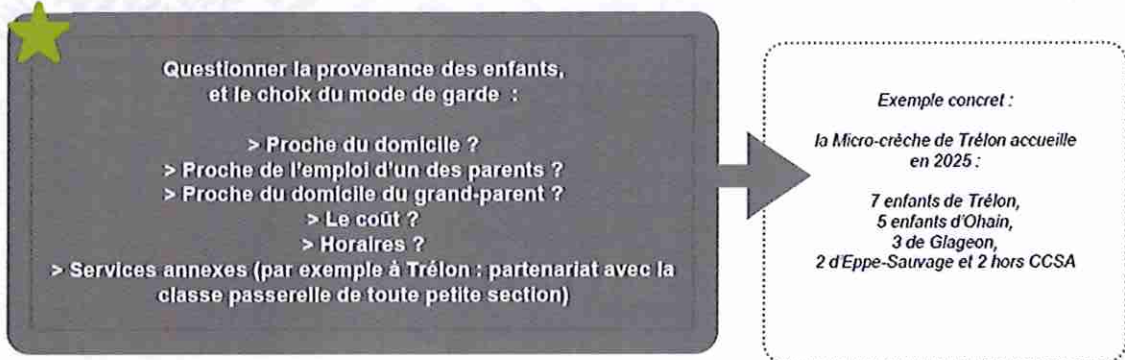
Source : Institut de la Prévention, Recherche de la couverture de la
première année de la petite enfance 2018
Rapport annuel de l'Institut de la Prévention, Recherche de la couverture de la
première année de la petite enfance 2018

Source : Institut de la Prévention, Recherche de la couverture de la
première année de la petite enfance 2018
Rapport annuel de l'Institut de la Prévention, Recherche de la couverture de la
première année de la petite enfance 2018

Source : Institut de la Prévention, Recherche de la couverture de la
première année de la petite enfance 2018
Rapport annuel de l'Institut de la Prévention, Recherche de la couverture de la
première année de la petite enfance 2018

5. Education, parentalité

5.2 Structures et services Petite Enfance Parentalité du territoire - complément



P.46

5. Education, parentalité

5.3 Focus CAF - Petite Enfance

Famille allocataires CAF et MSA



632

familles allocataires avec au moins un enfant de moins de 3 ans.

Soit 24 % des familles (26 % dans le Nord)

Dont 31 %

sont des familles monoparentales.

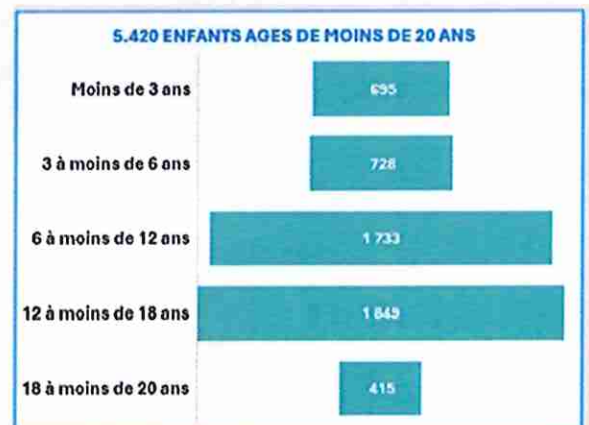
(20 % dans le Nord)

Dont 40 %

ont le ou le(s) parent(s) occupant un emploi.

(52 % dans le Nord)

Enfants par âge dans les familles allocataires :



Source : CAF

P.47

5. Education, parentalité

5.4 Mères de - de 20 ans

Pourcentage de mères de moins de 20 ans

	2002 à 2006	2007 à 2011	2012 à 2016	2017 à 2022
Pôle de Maubeuge	5,1	6,5	4,7	4,1
Pôle d'Aulnoye	4,8	5,4	4,6	3,2
Pôle de Jeumont	5,2	7,8	5,7	3,9
Arrondissement d'Avesnes	5,6	7,3	5,2	4
Département	5	5	3,4	2,9

Bien qu'en baisse, des chiffres toujours importants, presque 1% supérieur au Département, et 2.8% supérieur au taux national (1.2% de mères de - de 20 ans en 2018).

- Questionne l'accès à la formation et à l'emploi des mères
- Si la naissance relève d'un choix, questionnement sur l'égalité des chances
- Questionne le rôle éducatif des grands-parents et le schéma non "traditionnel" des familles (croisement de générations au sein d'un foyer)



Source : CAF

P.48

5. Education, parentalité

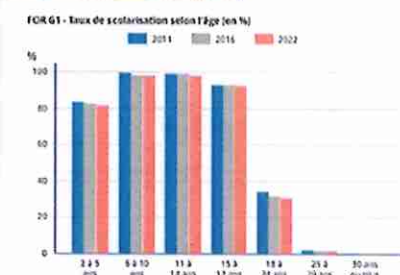
5.5 Indicateurs liés à la scolarité et à la formation

Décrochage scolaire des 16-24 ans

	Nombre de 16-24 non scolarisés non diplômés	Taux de sortants précoces
CCSA	457	16,60%

Département : 11%
National : 8.7%

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



1 jeune sur 6 en situation de décrochage scolaire

Indicateurs complémentaires :

- Taux d'illettrisme de 17 % dans le Sud Avesnois
- « Indice de fragilité numérique* » le plus élevé du Département : 0,71 (2022)
- L'« indice de positionnement social* » des élèves (de la maternelle au lycée) est en revanche en augmentation depuis 2022 (basé sur les professions et catégories sociées (PCS) de leurs parents)



Sources : INSEE et Hauts-de-France 2040
*Prend en compte le manque de connaissances, mais aussi d'équipement et de couverture réseau
*source : data.education.gouv.fr

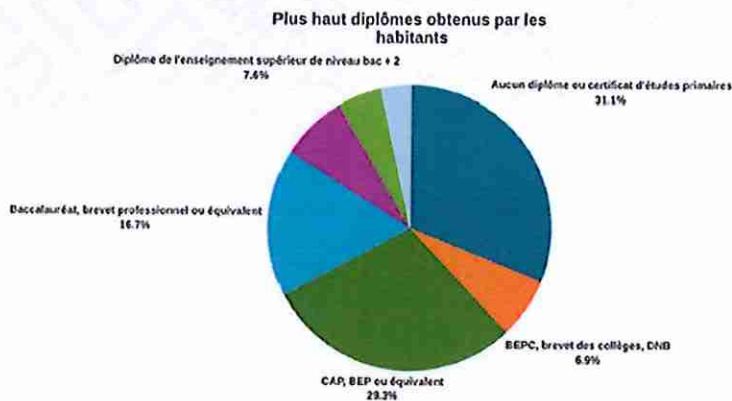
P.49

5. Education, parentalité

5.5 Indicateurs liés à la scolarité et à la formation

Presque un tiers de la population sud avesnoise n'a pas de diplôme ou certificat d'études primaires.

Accompagner la réussite de la jeunesse, dès l'enfance (réussite éducative, orientation, lutte contre le décrochage et autonomie)



P.50

5. Education, parentalité

5.6 Etablissements scolaires et de formation

Nb d'établissements	Type d'établissement					
Communes	Collège	Ecole	Lycee	Médoco-social	Centres de Formation	Total général
Anor		8				8
Féron		1				1
Fourmies	5	10	2	2	5	19
Glageon		1				1
Ohain		2				2
Trélon	1	2				3
Wailers-en-Fagne		1				1
Wignehies		4				4
Total général	6	29	2	2		39



Cité Educative de Fourmies : englobant les publics scolaires de Anor, Fourmies et Wignehies

TER Territoire Educatif Rural

Sources :
data.education.gouv.fr



P.51

5. Education, parentalité

Stats ENT du territoire :

Connexion parents :

5.7 Focus « parentalité numérique »
et suivi de la scolarité

Connexion enseignants :

ERRATUM :
Après vérification, les chiffres
2025 ont été récupérés, et sont
bien meilleurs que ceux
présentés lors du COPIL.

Réussite éducative :
Actions sur la
sensibilisation des
parents à l'usage de l'ENT
et l'accompagnement.

Sources : « la Fibre
Numérique 59 62 »

Commune	Moyenne de connexions BOULVANTS par compte élèves chargés	Nombre de comptes élèves chargés
Kygn-Sauvage	0,05	11
Ecole primaire Auguste Hahon	0,05	11
Ferres	0,14	109
Ecole primaire Jean-Claude Mahy	0,14	109
Wahervien-Fagne	0,85	24
Ecole primaire des vignes noires	0,85	24
Gagnon	2,47	135
Groupe scolaire Les Maroux	2,47	135
Fourmies	8,33	598
Ecole élémentaire Georges Bracoms	8,33	598
Ecole maternelle Jules Guenée	8,33	598
Ecole maternelle Les Lilas	8,33	598
Ecole élémentaire Pierre Mendès France	8,33	598
Ecole élémentaire Louis Krugon	8,33	598
Ecole maternelle Camille Dubouche	8,33	598
Ecole maternelle Chaperon Rouge	8,33	598
Ecole maternelle Jean-Louis Chapuis	8,33	598
Ecole maternelle Magador	8,33	598
Ecole élémentaire Jacques Freiret	8,33	598
Orchais	10,63	111
Ecole primaire Jacques-François Dubouché	10,63	111
Trélon	11,03	229
Ecole élémentaire René Bré	11,03	229
Ecole maternelle Jeanne Rousseau	11,03	229
Anor	19,30	260
Ecole primaire Daniel Vincent	19,30	260
Ecole maternelle Les Petits Loups	19,30	260
Ecole élémentaire du Centre	19,30	260
Wignehies	24,25	288
Ecole maternelle du Terne	24,25	288
Ecole primaire du Terne	24,25	288
Total	11,13	2 148

Commune	Moyenne de connexions ENSEIGNANTS par compte élèves chargés	Nombre de comptes élèves chargés
Ferres	0,00	109
Ecole primaire Jean-Claude Mahy	0,00	109
Kygn-Sauvage	0,09	11
Ecole primaire Auguste Hahon	0,09	11
Gagnon	0,87	135
Groupe scolaire Les Maroux	0,87	135
Trélon	1,88	229
Ecole maternelle Jeanne Rousseau	1,88	229
Ecole élémentaire René Bré	1,88	229
Fourmies	2,02	598
Ecole élémentaire Georges Bracoms	2,02	598
Ecole maternelle Les Lilas	2,02	598
Ecole élémentaire Camille Dubouche	2,02	598
Ecole élémentaire Pierre Mendès France	2,02	598
Ecole maternelle Magador	2,02	598
Ecole élémentaire Louis Krugon	2,02	598
Ecole maternelle Jean-Louis Chapuis	2,02	598
Ecole maternelle Jules Guenée	2,02	598
Ecole élémentaire Jacques Freiret	2,02	598
Ecole maternelle Chaperon Rouge	2,02	598
Wahervien-Fagne	2,19	24
Ecole primaire des vignes noires	2,19	24
Wignehies	2,72	288
Ecole maternelle du Terne	2,72	288
Ecole primaire du Terne	2,72	288
Anor	3,05	260
Ecole maternelle Les Petits Loups	3,05	260
Ecole primaire Daniel Vincent	3,05	260
Ecole élémentaire du Centre	3,05	260
Orchais	3,13	111
Ecole primaire Jacques-François Dubouché	3,13	111
Total	2,11	2 148

5. Education, parentalité

5.8 Focus « difficultés éducatives » + VIF

Dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, 19% des affaires traitées par le tribunal concernent les violences intrafamiliales, un chiffre 3 fois supérieur à la moyenne nationale.

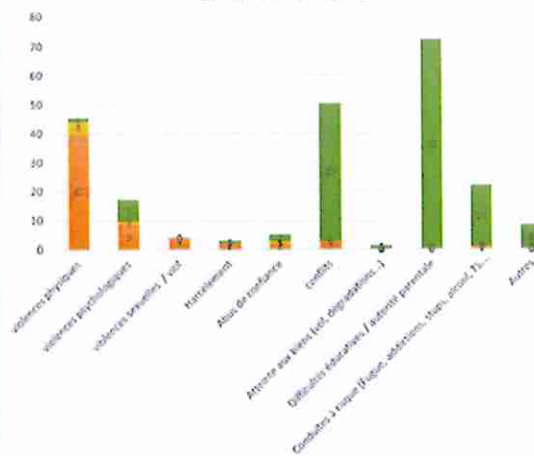
Les interventions de l'Intervenant Social en Gendarmerie sur l'année 2024 étaient pour 56% sur Fourmies, 11,4% sur Wignehies et 9,71% sur Anor, 7,4% à Trélon. En majorité pour des faits de difficultés éducatives (voir graphique).

Structures :

- Accueil de jour Aubépine (Fourmies) : En un an, pris en charge 92 femmes et 161 enfants pris en charge par Aubépine dès sa première année d'existence.

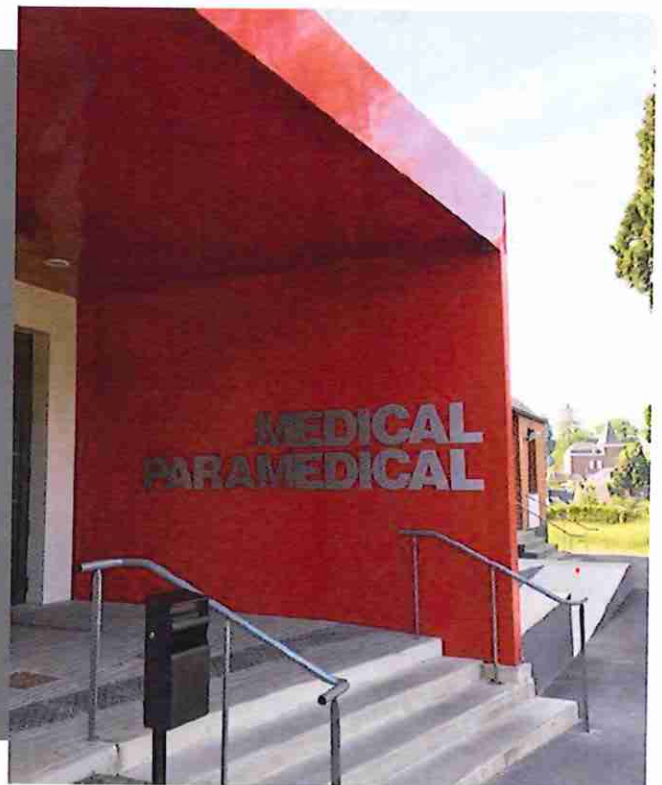
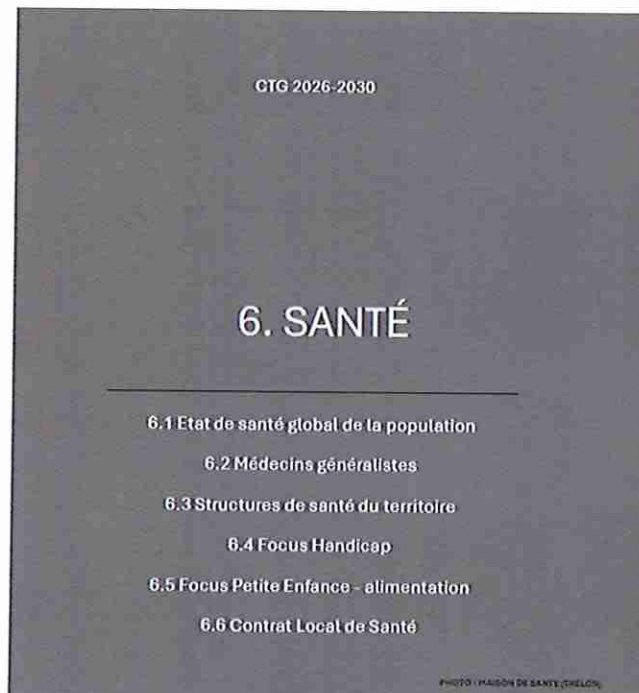
- 3 unités de la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) sur le territoire : 1 à Fourmies et 2 unités à Trélon accueillant jusqu'à 39 enfants de 4 à 14 ans.

Les problématiques



Prévention : Accompagner la
parentalité

P.53



6. Santé

6.1 Etat de santé global de la population

Indicateur d'état de santé global :

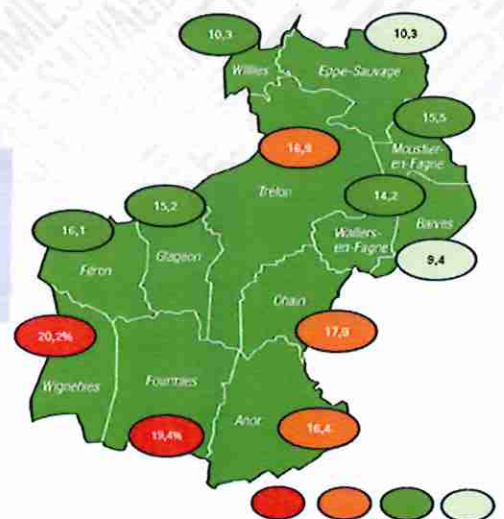
Les Affections de Longues Durées (ALD) sont des maladies se traduisant par un traitement prolongé. On en dénombre 30 (cancers, maladies chroniques...etc). On peut voir dans les ALD un indicateur d'état de santé global.

Chiffres complémentaires* :

L'arrondissement d'Avesnes enregistre une surmortalité annuelle de 3 000 personnes en 2022 (cela représente autant de morts qu'en un an sur les routes françaises).

46 % des cancers y sont diagnostiqués au stade 3 ou 4, contre 16 % à l'échelle nationale.

"Espace Vie Cancer", association très active sur le territoire.



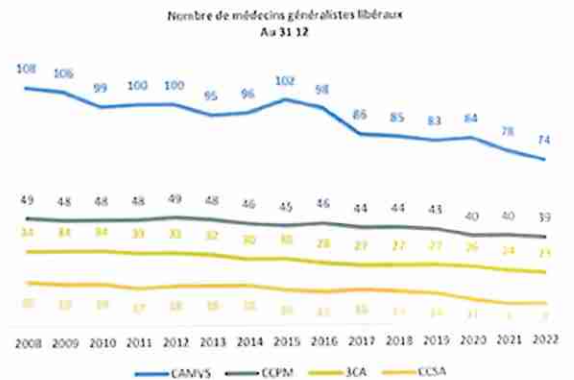
A un taux supérieur à 17,9% (Nb de personnes en ALD/nb d'habitants), on considère l'état de santé global comme critique (voir taux par commune et niveau de criticité)

6. Santé

6.2 Médecins généralistes

Densité de médecins généralistes (+ de 35%) :

63 pour 100 000 habitants (-20% par rapport à la moyenne nationale et -18% par rapport à la moyenne régionale).



P.57

6. Santé

6.3 Structures de santé du territoire

+ Pacte SAT :

2 MÉDIATEURS RURAUX
implantés en Thiérache et à Trélon dans l'Avesnois pour aller vers les publics les plus éloignés des soins en zone rurale à partir de 2025.

=> Médiation santé :
CSC de Fourmies +
CSC de la Fagne

Légende :

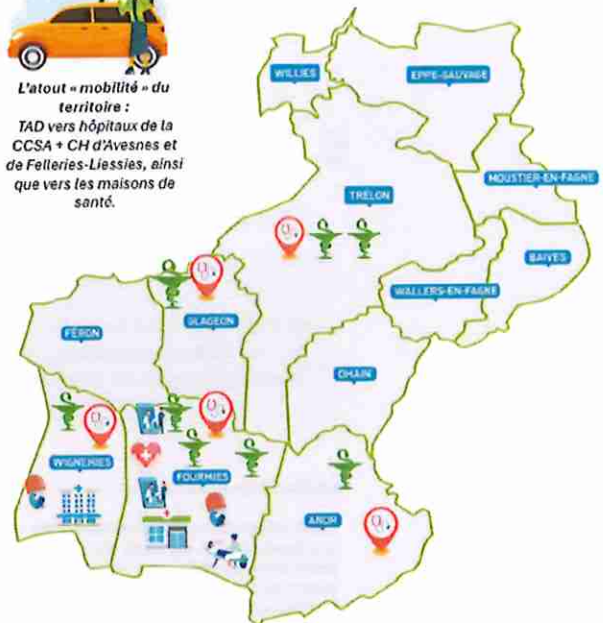
1 MÉDIATEUR SANTÉ PAIR
recruté pour accompagner les patients en santé mentale du CH de Fourmies

-  Maisons de santé
-  Centre hospitalier public
-  Pharmacies
-  Polyclinique privée
-  Centre de santé sexuelle (ancien « planning familial »)
-  Cabines de téléconsultation

-  Centre médico-psychologique pour enfants + pour adultes
-  Centre de prévention en addictologie



L'atout « mobilité » du territoire :
TAD vers hôpitaux de la CCSA + CH d'Avesnes et de Fellerie-Liessies, ainsi que vers les maisons de santé.



P.58

6. Santé

6.5 Focus petite enfance* - alimentation

Constats

Au cours des trois périodes examinées, le taux d'enfants en surcharge pondérale est plus élevé en Sambre-Avesnois qu'à l'échelle départementale.

Pourcentage d'enfants de 4 ans en **surcharge pondérale**
Moyenne annuelle

	2002-2003 à 2008-2009	2009-2010 à 2015-2016	2016-2017 à 2021-2022
Pôle de Maubeuge	6,7	6,9	6,8
Arrondissement d'Avesnois	6,3	6,1	7,7
Département	5,9	5,7	7,2

La Sambre-Avesnois présente également une proportion d'enfants en insuffisance pondérale supérieure à celle observée dans le Nord.

Pourcentage d'enfants de 4 ans en **insuffisance pondérale**
Moyenne annuelle

	2002-2003 à 2008-2009	2009-2010 à 2015-2016	2016-2017 à 2021-2022
Pôle de Maubeuge	7,1	7,5	8,2
Arrondissement d'Avesnois	6,8	8,6	7,5
Département	6,2	7,9	6,5

Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Cofinancement de 2 postes avec le
Parc Naturel Régional de l'Avesnois



Source : ADUS 2023
*Etude basé sur l'IMC des enfants

P.60

6. Santé

6.6 Contrat Local de Santé

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

En 2024, une convention préalable au Contrat Local de Santé a été signée avec l'ARS et la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois, afin de favoriser une approche interterritoriale de la santé. Elle permet notamment le financement du poste de coordination pour piloter ce futur dispositif.

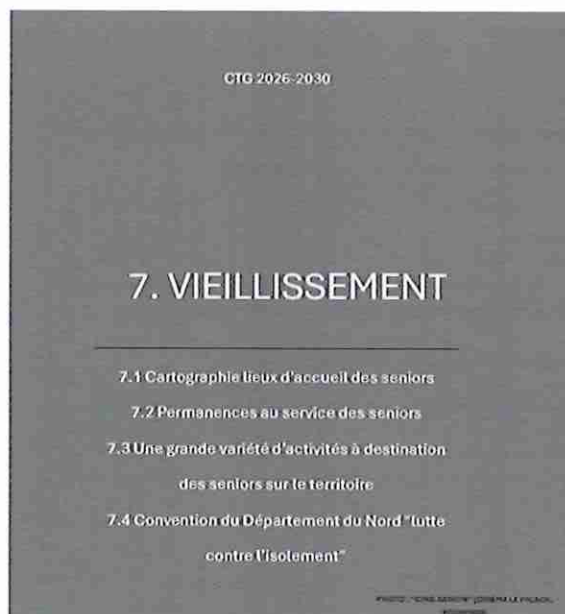
Axes CLS :

- favoriser l'accès aux soins
- favoriser l'installation des professionnels de santé
- Améliorer l'accès à la prévention et à la prise en charge des conduits addictives/à risque
- Renforcer la prise en compte de la dimension "santé mentale"
- Impulser et soutenir des dynamiques d'inclusion numérique en santé



Axe complémentaire CTG : Valoriser les actions favorisant le bien-être physique et mental des habitants, enfants, familles en termes d'animation de la vie sociale (sport, alimentation, groupes d'échanges, détente, mémoire) et actions de prévention.

P.61



7. Vieillissement

7.1 Cartographie lieux d'accueil des seniors



EHPAD



Résidences autonomie

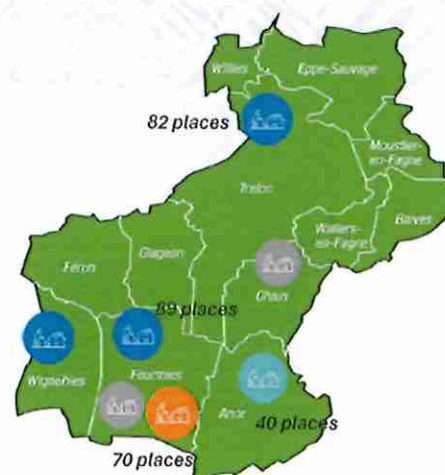


Résidences service

• Capacité d'accueil de 365 personnes au sein de la CCSA



+ Projets de Béguinage en cours à Ohain (15 places) et à Fourmies (25 places)



La capacité des lieux d'accueil pour seniors est assez proportionnelle à la jauge de personnes âgées recensée en 2022 (310 personnes de 90 et + pour bientôt 405 places).

Mais à nuancer car : chiffres en augmentation, et ne prends pas en compte les 85-90 ans (âge moyen d'entrée en EHPAD de 85 ans)

P:64

7. Vieillissement

7.2 Permanences au service des seniors

- Centre Local d'Information et de Coordination de l'Avesnois-Relais Autonomie (C.L.I.C.) basé à Avesnes, le lundi matin en mairie de Fourmies : points d'information locaux s'adressant aux personnes âgées ainsi qu'à leur entourage, et plus largement à toute personne impliquée dans la perte d'autonomie des seniors.

★ => Point d'appui précieux pour relayer les informations vers les seniors



Les seniors peuvent être confrontés à de multiples problématiques :

- **Mobilité/isolement** : isolement des seniors en territoire rural, en cas de perte du conjoint ou de familles éloignée géographiquement...
- **Santé** : éloignement et manque de service de proximité, manque de spécialistes
- **Accès aux droits/numérique** : problématique d'accès au numérique, fragilité face aux arnaques en ligne
- **Logement** : maintien au domicile peu adapté en fonction de la baisse d'autonomie

P.65

7. Vieillissement

7.3 Une grande variété d'activités à destination des seniors sur le territoire

Culture :



- Bibliothèque à domicile du réseau Médi@'pass dans toute la CCSA (dont maisons de retraite)
- Ciné-seniors participatif, 1er lundi du mois



Evénements :

- Quinzaine Bleue, repas des anciens, thé dansant, semaine des personnes âgées...



Activités :

- Les activités proposées sur le territoire sont multiples (CSC, Réseau médi@'pass, C.L.I.C.) :
- Danse de salon, atelier mémoire, self-défense 60 ans et +, apprendre à nager après 60 ans (Trélon), activité physique adaptée, atelier "brain ball"



Citoyenneté et échanges :

- Conseil des Aînés à Fourmies
- Club de l'âge d'or (tous les jeudis CSC Fourmies)
- Politique "seniors" à Wignehies (activités, voyages...)



Selon les Petits Frères des pauvres, 41% des plus de 60 ans dans la Région Hauts-de-France se sentent seuls.

P.66

7. Vieillesse

Convention de partenariat du Département du Nord
pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap

COPIL : Les élus ont donné leur accord sur une
signature de cette convention en même temps que la
signature de la CTG

Ambitions de la convention :



Un repérage concerté des personnes isolées



La promotion des gestes bienveillants et les solidarités de proximité pour les plus fragiles



La recherche d'une complémentarité à partir des compétences et expertises des parties signataires



L'articulation et la coordination des dispositifs au service d'une action efficace sur les territoires



La mobilisation des acteurs de territoire pour un meilleur repérage et accompagnement

LE DÉPARTEMENT EST LÀ !



P.67

7. Vieillesse

COPIL - Compte-rendu des échanges

- CLIC est un outil particulièrement important depuis 15/20 ans qui est monté en puissance et qui apporte beaucoup de services => Ça doit être un outil très important dans le cadre de la CTG.
- Quinzaine bleue coordonnée en grande partie pour que « les anciens restent acteur de leur état »

- Evolution dans les collectivités et les bailleurs pour faire des logements adaptés au maintien à domicile (salle de bain, plein pied, largeur de porte) => l'évolution doit être mise en lumière pour montrer les efforts faits.

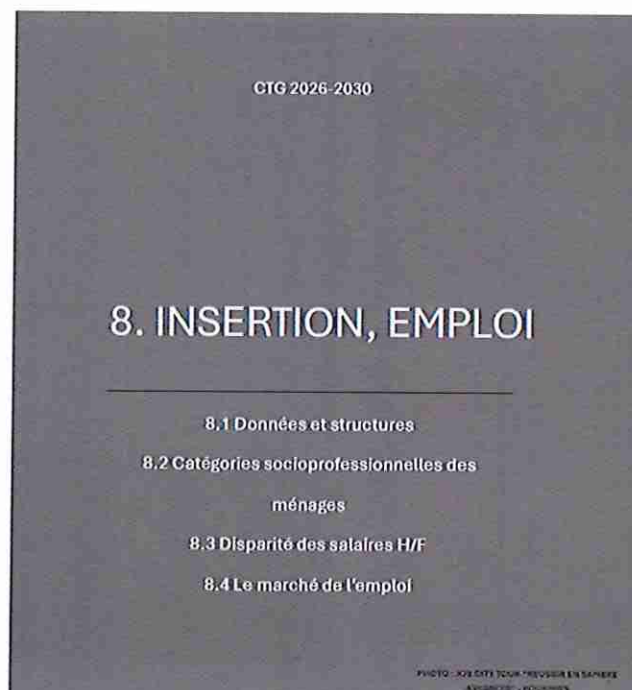
Points d'alertes sur l'accueil le vieillissement de la population

- Les EPHADs vont être réservés au 4ème âge et les populations rurales vont se retrouver sans service de proximité,
- Les accueils de jours ne peuvent pas accueillir tous les besoins, ils vont devoir s'exporter au vu de la pyramide des âges,
- Problème de conduire quand on vieillit - les services vont devoir « aller-vers »,
- L'accueil de trélon n'a pas les moyens d'accueillir plus de monde (en place et en finances)
« Il faut des services 'jeunesse' dans les communes il va falloir avoir des services 'seniors' »

Quelques détails sur le Ciné-Seniors :

Choix du film et temps d'échange après la séance qui permet de revoir des gens qu'on a pas vu depuis longtemps. Un grand succès : moyenne de 300 participants. L'équipement du cinéma (ascenseur) permet d'accueillir tout le monde. => sur cet exemple, faire un état des lieux des structures adaptées à l'accueil des seniors.

P.68



P.62

8. Insertion, emploi

8.1 Données et structures

- 3 103 demandeurs d'emplois au 31 décembre 2023, soit 12,70% de la population sud-avesnoise
- 1 enfant sur huit n'a aucun parent qui occupe un emploi.
- Plus d'un parent sur trois dans les familles monoparentales.

Des structures pour accompagner l'insertion :

- AEP (Association d'Education et de Prévention)
- CCAS - Chantiers d'insertion
- CSC de Fourmies - service Insertion
- Ecole de la Deuxième Chance
- FACE Thiérache
- France Travail
- Réussir en Sambre Avesnois



photo : chantier d'insertion "Tri-Recycle-Innove" à Fourmies (CCAS)



P.70

8. Insertion, emploi

8.2 Ménages sud-avesnois – catégories socioprofessionnelles

Groupe socioprofessionnel	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	9 173	10 568	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	62	25	0,2	0,9	0,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	295	183	0,8	4,8	0,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	380	302	0,8	6,1	2,0
Professions intermédiaires	786	1 001	4,5	16,3	3,9
Employés	726	2 193	14,7	24,5	5,7
Ouvriers	2 657	622	14,4	28,1	6,6
Retraités	2 575	3 530	0,0	0,2	70,7
Autres personnes sans activité professionnelle	1 691	2 706	64,6	19,0	10,3

• Forte part de retraités
• 1 femme sur 4 n'a pas d'activité professionnelle => 85% des familles monoparentales sont aussi des femmes

P.71

8. Insertion, emploi

8.3. Disparités hommes/femmes - salaire sur le territoire de la CCSA

Salaire net mensuel moyen selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle CCSA	♂	♀	salaire moyen total	balance H/F
Cadres y compris chefs d'entreprises	3 903	3 425	3 750	-478
Professions intermédiaires	2 479	2 249	2 340	-230
Employés	1 858	1 824	1 833	-34
Ouvriers	1 887	1 525	1 801	-362
Total	2 173	1 955	2 067	-218

La moyenne nationale de l'écart de salaire est de -4% pour les femmes (temps de travail et poste similaire) en 2023. Dans la CCSA, l'écart représente environ -10% de salaire (jusqu'à -12% pour les cadres, -19% pour les ouvrières).

Pour les mères, le maintien d'un emploi en cas de l'arrivée d'enfant(s) peut poser question (coût des frais de garde...).

Pistes CTG :

=> Equilibre dans les rôles père/mère, maintenir ou réinsérer les mères dans la vie professionnelle, questions de l'équilibre vie pro/vie familiale

P.72

Source INSEE 2023



8. Insertion, emploi

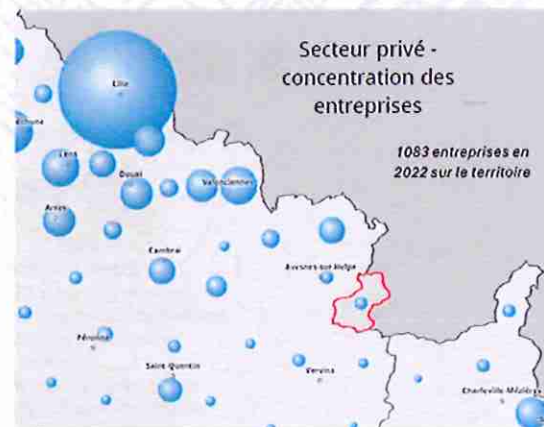
8.4 Le marché de l'emploi

Bassin d'emploi arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe :
17 agences d'interim proposent des emplois pour lesquels une grande disponibilité est requise.

Freins potentiels sur les « horaires atypiques » et la garde d'enfants

Employeurs principaux potentiellement à « horaires atypiques » du territoire :

- Industries : Eurocaves, Agrati, Medtronic, Givé
=> Existence d'un club d'entreprises : "Club Connexion"
- Centre hospitalier de Fourmies et Polyclinique de Wignehies
- Aides à domicile : ADAR, Confiez-nous, AFAD...
- Secteur de la restauration



- Faire le lien avec les employeurs pour favoriser l'insertion et lever les freins aux modes de garde.
- Problématique de mobilité pour travailler dans le secteur privé hors CCSA

P.73

CTG 2026-2030

9. MOBILITÉ

- 9.1 Desserte ferroviaire et bus
- 9.2 Routes
- 9.3 Transport à la demande
- 9.4 Vélo
- 9.5 Diagnostic des GAT

PHOTO : TRANSPORT À LA DEMANDE (AVERNES MOBILITÉS)



P.75

9. Mobilité

9.1 Desserte ferroviaire et bus



- (2 gares : Fourmies et Anor)
- Des trajets en train plus long qu'en voiture (exemple : la plupart des trajets vont de 3 à 4h pour aller Bruxelles, qui est à 2h en voiture) ou des trains peu réguliers ou souvent perturbés qui causent une préférence des usagers pour la voie routière.
- Un mode de transport qui peut s'avérer peu fiable pour les trajets pros et nécessite des solutions de repli.

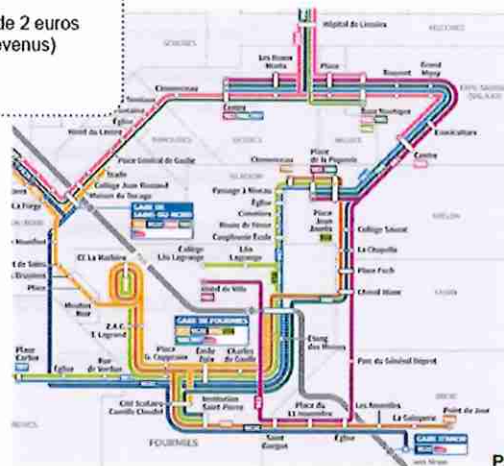


< Fourmies - Valenciennes : environ 40 minutes
< Fourmies - Lille : environ 1h10
> Fourmies - Charleville-Mézières : 50 min à 1h20
† Fourmies - Bruxelles : 2h à 4h



- 2 lignes express reliant :
- > Anor-Fourmies-Maubeuge,
 - > Maubeuge-Bavay-Valenciennes
 - > Une boucle citadine à Fourmies
- un tarif unitaire unique de 2 euros (sans condition de revenus)

Moins coûteux que le train, et pour certains trajets (exemple : Anor-Maubeuge) : même temps de trajet.



P.76

9. Mobilité

9.2 Routes

La voiture est presque un "indispensable" sur le territoire : renforcement des inégalités (il faut le permis pour travailler / il faut des moyens financiers pour financer le permis)



Pass Permis (Fourmies) :

- avoir entre 18 et 30 ans
- avoir un projet professionnel défini
- résider sur la commune de Fourmies
- 70 heures de bénévolat au service de la commune = financement du permis de conduire



Projet de la RN2 en cours, qui devrait faciliter les trajets notamment vers les zones d'emplois.



Taux de ménages dénués de voiture En % Source : INSEE recensement

Communes	2006	2017
Avesnes-sur-Helpe	39	38
Fourmies	35	29
Landreles	29	26
Le Quesnoy	32	25
Trélon	25	25
Avesnelles	22	23
Sains-du-Nord	25	21
Solre-le-Château	25	20
Wignehies	22	20
Bavay	22	19
Glaçon	24	18
Anor	22	16
Bousles	22	15
Poix-du-Nord	22	15
Autres communes	12	8



Le Garage solidaire (entretien et réparation) :

Demandeurs d'emploi < au SMIC, RSA, ASS, AAH
Publics accompagnés par RESA, jeunes de moins de 26 ans suivis par Pôle emploi, Salariés des SIAE (Structures de l'Insertion par l'Activité Économique)

P.77

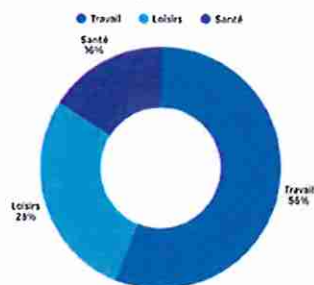
9. Mobilité

9.3 Le transport à la demande : une solution aux problématiques de transport intra-CCSA

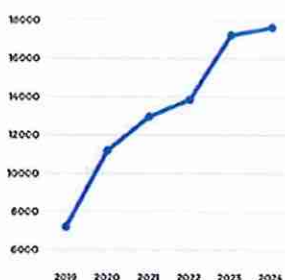
Chiffres de 2024

- 17618 courses réalisées
- Environ 50 personnes transportées par jour
- Des trajets de 20 min en moyenne
- 167 630 kilomètres parcourus en 2024
- 94% des usagers sont des femmes

Motif des déplacements - 2024



Nombre de réservations par an



Plan TAD



9. Mobilité

9.4 Vélo

EMGO BIKE



- Atelier Vélo Participatif et Solidaire (collecte, vente, réparation)
- Collecte de vélos ou de pièces usagés
- Vente de vélo réemploi
- Vélo Ecole
- Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) en Avesnois : développer la "culture vélo" dans les entreprises



- Réseau point noeud de l'Avesnois : réseau de routes adaptées permettant de créer des itinéraires sur-mesure à travers l'Avesnois.
- Projet de liaison TT - transdépartemental / transfrontalière > relier voie verte au Ravel

- L'Eurovélo 3 "la Scandibérique" : De Trondheim (Norvège) traverse la France et passe par
 - > Glageon
 - > Trélon
 - > Fourmies
 - > Anor
 pour une arrivée à Saint Jacques de Compostelle (Espagne)



9. Mobilité

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



CROSS4MOBILITY

9.5 Diagnostic des GAT



Diagnostic des GAT :

La mobilité/l'isolement ont été cités à plusieurs reprises dans les GAT AVS et EJP comme "axe de travail à mener ces prochaines années".

(Le GAT EJP note un : 'manque de participation des familles. Ce n'est plus "aller-vers" mais "aller-chercher")



P.80

Annexe 3 – modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Afin de gérer la Ctg en mode projet, les engagements suivants sont pris :

- Un comité de pilotage, animé par la Collectivité, avec l'implication du chef de projet désigné par la Collectivité :
 - Chargé de coopération Communauté de Communes Sud Avesnois
 - Chargés de coopération communaux

Composé, à parité, de représentants Caf et Collectivité, et d'autres cosignataires éventuels.

Ce comité initie, dynamise, et valide les travaux aux principales étapes, et en final.

- Les deux animateurs du comité de pilotage, délégués par la Caf et la Collectivité, mobilisent les moyens humains et techniques nécessaires pour :
 - réaliser le diagnostic, de façon pragmatique ;
 - définir le plan d'actions pour maintenir ou développer l'offre de service, avec des objectifs concrets, échéancés, chiffrés. Ce plan d'action sera intégré ultérieurement à la CTG.

Les travaux devront impliquer les opérateurs gestionnaires, et donc par leur intermédiaire les usagers des services.

Ces modalités sont formalisées au travers de la fiche action n°1 « Gouvernance » en annexe 6.

Annexe 4 – Décision du conseil Communautaire en date du 17/12/2025

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 059-200043404-20251217-DELIB383A-DE

République Française
Département du Nord - Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REGISTRE N° 1

Réunion du
17 décembre 2025



La séance du Conseil s'est
tenue à la salle des fêtes
d'Eppe-Sauvage à 18 h.

Etaient présents : Pour ANOR : M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND, Mme Sandra PAGNIEZ, M. Bernard BAILLEUL ; Pour BAIVES : M. Claude GARY ; Pour EPPE SAUVAGE : Mme Vivianne DESMARCHELIER ; Pour FOURMIES : M. Mickaël HIRAU, M. Benoît WASCAT, M. Maxence SIMPERE, Mme Nathalie PATIN, M. Louis YDE, M. Jean-Paul PRONAU, Mme Agnès DUPARCO, M. Philippe VIEVILLE, M. Cédric GLASSET ; Pour GLAGEON : Mme Aurélie PEROT ; Pour MOUSTIER EN FAGNE : M. Jean-Michel HANCART ; Pour OHAIN : M. Sylvain OXOBY, Mme Lydie BUREL ; Pour TRELON : M. Thierry REGHEM, Mme Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, Mme Ludvine GRANATA, M. Eric BONGIBAUT ; Pour WALLERS EN FAGNE : M. Bernard NAVARRE ; Pour WIGNEHIES : M. Jean-Guy BERTIN, Mme Sylvie FOUAN, M. Clément CHIKH ; Pour WILLIES : M. Patrick LANDA.

Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir : Pour FOURMIES : Mme Amandine TROCIET a donné pouvoir à M. Jean-Paul PRONAU, Mme Clothilde FRISON a donné pouvoir à M. Philippe VIEVILLE, M. Jean-Pierre WILHEM a donné pouvoir à M. Maxence SIMPERE, Mme Réjane CLEMENT a donné pouvoir à M. Mickaël HIRAU ; Pour GLAGEON : M. Frédéric BETTIGNIES a donné pouvoir à Mme Joëlle BOUTTEFEUX ; Pour WIGNEHIES : Mme Valérie SELLIER a donné pouvoir à M. Jean-Guy BERTIN, M. Pascal COBUT a donné pouvoir à Mme Sylvie FOUAN.

Etaient absents ou excusés : Pour FERON : M. Jean-François BAUDRY ; Pour FOURMIES : Mme Valérie DUFOSET, Mme Corinne LEFORT, M. Jean-Luc BURY, Mme Myriam COUPAIN, M. Jérôme ALCESILAS, Mme Véronique BOUBIA ; Pour GLAGEON : M. Ludovic ZACHARIE ;

Secrétaire de séance : M. Maxence SIMPERE

N° 383a CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 - Signature

VU le Code de la Sécurité Sociale et notamment ses articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

VU la délibération du conseil d'administration de la Caf du Nord concernant le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) évoquant la stratégie et les objectifs de déploiement des CTG ;

VU la délibération n°201f du 05 novembre 2021 de la Communauté de Communes Sud-Avesnois (CCSA) autorisant le Président à signer la CTG 2021/2025 ;

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 059-200043404-20251217-DELIB363A-DE

VU l'évaluation de la CTG 2021/2025 validée lors du comité de pilotage du 23 septembre 2025 ;

VU le diagnostic partagé de territoire validé lors du comité de pilotage du 4 décembre 2025, en vue d'une CTG 2026-2030 ;

CONSIDERANT que la CAF et la CCSA souhaitent coordonner et structurer l'offre de services aux familles sur le territoire ;

CONSIDERANT la volonté des territoires de rendre plus lisible les actions en faveur de la parentalité, de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale ;

CONSIDERANT la définition des enjeux prioritaires du territoire, d'identifier les forces et les lacunes de l'offre de service et d'élaborer des fiches action pour y répondre ;

CONSIDERANT la CTG comme un outil de coopération partenariale à l'échelle de la CCSA associant élus, institutions locales, acteurs associatifs et habitants ce qui permet une réponse collective structurée aux enjeux détectés ;

CONSIDERANT que le renouvellement de la CTG 2026/2030 permettra d'alimenter une dynamique de territoire et qu'elle pourra faire l'objet d'un avenant suite aux renouvellements des exécutifs en 2026 ;

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de la CTG,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACTE la CTG et son plan d'actions annexés à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice-Président à signer la CTG 2026/2030 ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication sur le site internet de la Communauté de Communes Sud Avesnois (cf date ci-dessus).

Annexe 5 – Liste et adhésion des communes constituant la collectivité signataire de la CTG

La présente convention vise une simplification administrative dans les relations entre la Caf et les collectivités locales.

Sans remettre en cause la compétence communale, la signature de chaque commune permettra le bénéfice, sur son propre territoire, du Bonus Territoire Ctg, qui remplace progressivement le Cej, et permet le soutien de nouveaux projets.

Liste alphabétique des communes de la collectivité	Nom du Maire	Date de la délibération du conseil municipal
Anor	Jean-Luc PERAT	9 décembre 2025
Baives	Claude GARY	28 novembre 2025
Eppe-Sauvage	Viviane DESMARCHELIER	27 novembre 2025
Féron	Jean-François BAUDRY	20 décembre 2025
Fourmies	Mickaël HIRAUX	27 novembre 2025
Glageon	Frédéric BETTIGNIES	26 janvier 2026
Moustier-en-Fagne	Jean Michel HANCART	20 décembre 2025
Ohain	Sylvain OXOBY	12 décembre 2025
Trélon	Thierry REGHEM	16 décembre 2025
Wallers-en-Fagne	Bernard NAVARRE	11 décembre 2025
Wignehies	Jean-Guy BERTIN	15 décembre 2025
Willies	Patrick LANDA	15 décembre 2025

Annexe 6 : Plan d'actions 2026/2030 – moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés avec les modalités d'évaluation

ANNEXE 6 – PLAN D'ACTION 2026-2030 - MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES ET MODALITES D'EVALUATION PAR FICHE ACTION

Une fiche action peut répondre à plusieurs objectifs et donc apparaître plusieurs fois dans le plan d'action.

	FICHE ACTION	2026	2027	2028-2030
Champ d'intervention : (GOUVERNANCE)	Fiche action n°1 : La Gouvernance de la CTG	Amorçage de la dynamique territoriale (sensibilisation aux enjeux, renforcement du réseau)	Fonctionnement effectif des instances	Fonctionnement effectif des instances
Champ d'intervention : (PETITE ENFANCE/PARENTALITE)	Fiche action n°2 : Politique Petite Enfance - SPPE	Mise en place	Suivi et développement	Suivi et développement
	Fiche action n°3 : Connaître et répondre aux besoins des familles sur la thématique Petite-Enfance/Parentalité	Recensement des moyens de diffusion impactant pour atteindre les publics cibles	Suivi et développement	Suivi et développement
	Fiche action n°4 : Soutenir la parentalité en valorisant l'existant	- conception d'un plan de communication	Organisation du 1 ^{er} temps fort festif pour les familles	Poursuite du plan de communication
		Rencontres entre pros tout au long de la CTG	Conception et diffusion du Guide « Grandir en Sud Avesnois »	
		Interventions de professionnels tout au long de la CTG		

Champ d'intervention : (ENFANCE- JEUNESSE/PARENTALITE)	Fiche action n°5 : Favoriser l'insertion ou réinsertion des parents dans le milieu professionnel	Mise en place	Suivi et développement	Suivi et développement
	Fiche action n°6 : Valoriser les professionnels et les métiers de la Petite Enfance	- Recensement - Mise en place de Temps d'échange	Suivi et développement	Suivi et développement
	Fiche action n°7 : Connaître et répondre aux besoins des familles en termes d'Enfance-Jeunesse et Parentalité	- Recensement des moyens de diffusion impactant pour atteindre les publics cibles - Réalisation et diffusion d'un sondage (familles et jeunes)	Suivi et développement	Suivi et développement
Rencontres entre pros tout au long de la CTG				
	Fiche action n°8 : Redynamiser le Réseau Enfance-Jeunesse /Parentalité	- Identification des acteurs - Recensement des attentes des partenaires, des	Organisation du temps fort Festif pour les familles	Suivi et développement

		compétences mutualisables		
Tout au long de la CTG : mutualisation d'outils, d'informations, de compétences				
Champ d'intervention : (ANIMATION DE LA VIE SOCIALE)	Fiche action n°9 : Favoriser l'autonomie et la réussite de la jeunesse	Recensement des dispositifs	Création d'un outil ressources pour les jeunes	Création et promotion de l'outil
	Fiche action n°10 : Renforcer le lien parents-enfant / parents-jeune	Mise en place (recensement, recueil des besoins)	Suivi et développement	Poursuite et développement des actions
	Fiche action n°11 : Soutenir l'attractivité du territoire	Mise en place	Poursuite des actions	Suivi et développement
	Fiche action n°12 : Mutualiser les ressources et les savoir-faire	- Recensement et mise en commun des ressources et savoir-faire - Utilisation du journal intercommunal comme moyen	Suivi et développement	Création d'un temps fort « animation de la vie sociale » et poursuite des actions

		de communication vers les habitants		
	Tout au long de la CTG : organisation de temps d'échange de compétences.			
Fiche action n°13 : Lutter contre l'isolement social (notamment des seniors)	Mise en place	Suivi et développement	Suivi et développement	
Fiche action n°14 : Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé	Recensement Groupe d'Appui Technique sur cette thématique	Suivi et développement	Suivi et développement	

Axe stratégique : GOUVERNANCE

Action n°1	Gouvernance de la CTG (Politique et Technique)	
Cadre stratégique		
Objectif(s) stratégique(s)	• Créer une dynamique territoriale autour de la Convention Territoriale Globale • Assurer le suivi du diagnostic et la mise en place du plan d'actions de la CTG. • Impulser et mobiliser une dynamique territoriale tout en appuyant les dynamiques locales.	
Objectif(s) opérationnels(s)	• Réaliser une veille territoriale régulière : transmission des actualités : sur l'avancement de la convention, sur les activités des partenaires et du territoire, et veille sur les appels à projets permettant d'appuyer la mise en place de projets sur le territoire. • Réalisation de Groupes d'Appuis Techniques afin d'assurer le suivi du plan d'action. • Mise en commun des sources du diagnostic CTG, et des sources des diagnostics réalisés par les partenaires, pour appuyer les actions locales. • Inclure la CTG dans une logique territoriale	
Référent de l'action	Chargée de Coopération CTG de la Communauté de Communes Sud Avesnois	
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : le territoire de la CTG (Communauté de Communes Sud Avesnois)	
	<u>Partenaires</u> : Collectivités, CAF, Département, MSA, Education nationale, France Travail,	
	- <u>Moyens à mobiliser</u> : - Dispositifs existants : politique de la ville, CLS, Cité éducative, PACT SAT, CISPD - Moyens humains : Elus – DGS - Chargés de coopération - Moyens humains : Responsable de pôle – RU DT – CCDAS - Moyens techniques et logistiques	
Résultats attendus		

- Assurer le même niveau d'information chez tous les partenaires et favoriser les échanges. - Renforcer l'implication des élus dans la CTG - Renforcer la cohérence de l'intervention des équipes techniques sur l'ensemble du territoire avec les objectifs de la Ctg	
Modalités de mise en œuvre	• 1 newsletter CTG par trimestre (transmise aux partenaires : membres des Groupes d'Appui Technique, du Comité de Pilotage, et partenaires potentiels ciblés dans le cadre des champs d'action CTG). • 3 GAT par axe stratégique par an (Petite-Enfance/Parentalité, Enfance-Jeunesse/Parentalité, Animation de la Vie Sociale), soit 9 GAT par an • 1 Comité de Pilotage par an • 3 comités de suivi par an • Création d'un « base diagnostic » • Création d'une communication qui explique les articulations entre Schéma de Territoire / CTG / diagnostic de territoire...etc
Calendrier prévisionnel	• 2026 : Création et diffusion de la communication sur l'articulation des schémas territoriaux • 2026-2030 : Poursuite de la newsletter trimestrielle (mise en place depuis octobre 2025) • 2026-2027 : création d'une base de ressources Ctg • Mise en place des instances : Tout au long de la Ctg tel que défini dans les modalités de mise en œuvre.
Indicateurs d'évaluation	• Nombre de réunions • Nombre de partenaires institutionnels signataires • Cartographie cohérente des chargés de coopération sur le territoire • Nombre d'ETP chargés de coopération • Nombre de newsletter • Veille informationnelle : nombre d'échanges (infos, Appels à projets...)

Axe stratégique : Service Public de la Petite Enfance

Action n°2	Politique Petite Enfance – Service Public de la Petite Enfance
Cadre stratégique	
Objectif(s) stratégique(s)	« Offrir à tous les enfants de moins de trois ans avant leur entrée à l'école maternelle, une place d'accueil de qualité géographiquement et financièrement accessible » projet ambitieux qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs en lien avec le Service Public de la Petite Enfance
Objectif(s) opérationnels(s)	- Mettre en place les compétences définies par le code de l'action sociale et des familles (article L.214-1-3) selon le nombre d'habitants des communes : 1- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire (pour toutes les communes) 2- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents (pour toutes les communes) 3- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil (pour les communes de + de 3 500 habitants) – établir et mettre en œuvre le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant (pour les communes de + de 10 000 habitants) 4- Soutenir la qualité des modes d'accueil (pour les communes de plus de 3500 habitants) et mise en place d'un RPE pour les communes de plus de 10 000 habitants non couvertes - Réflexion à mener sur les Relais Petite Enfance du territoire (Fourmies et Trélon)
Réfèrent de l'action	Elus du territoire de la CTG DG de l'intercommunalité et référente SPPE CAF : responsable de pôle et le RUDT
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : familles du territoire
	<u>Partenaires</u> : Collectivités, Etat, CAF, MSA, PMI ...

	<u>Moyens à mobiliser :</u> - Humains : chargé d'animation parentalité et petite enfance (CAF), expert réglementaire (CAF), CCDAS (CAF), Chargé de coopération, Référente SPPE, RPE... - Financier : levier CAF, levier MSA, Etat ... - Technique et logistique
Résultats attendus	
	- Augmentation des places d'accueil collectif sur le territoire - Répartition cohérente des offres d'accueil collectif - Offre de service rendu aux familles - Harmonisation des missions et de l'implantation des RPE - Identification de l'offre collective, individuelle et de pré-scolarisation - Identification du circuit d'ouverture d'un EAJE - Mise à disposition et/ou communication sur les outils élaborés dans le cadre du SPPE
Modalités de mise en œuvre	- Réunion(s) d'information SPPE - Mise en place d'un accompagnement concerté et partagé pour les futurs porteurs de projets : réunion avec les porteurs de projets, comité de concertation partenarial pour tout porteur de projets (Privé ou public) - Accompagnement des RPE - Création d'un schéma explicatif du circuit de création d'un EAJE sur le territoire
Calendrier prévisionnel	Tout au long de la CTG
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de places nouvelles en accueil collectif - Nombre de suivi de projets EAJE - Cartographie du rayonnement des RPE - Nombre d'outils diffusés à destination des autorités organisatrices - Nombre de réunions

Action n°3	Connaître et répondre aux besoins des familles sur la thématique Petite-Enfance/Parentalité
Cadre stratégique Adapter autant que possible l'offre aux besoins réels de <u>toutes</u> les familles, en s'adaptant à leur typologie et à leurs spécificités (ex : 40 % de familles sont monoparentales sur le territoire, 4 familles monoparentales sur 5 « mamans solos »).	
Objectif(s) stratégique(s)	• Diagnostic et adaptation : - Préciser les besoins et développer les actions en matière de parentalité - Coopérer pour adapter l'offre aux besoins identifiés • Culture et Parentalité : Développer les actions culturelles à destination des familles sur le territoire • Accès et inclusion : - Faciliter l'accès aux services de la Petite Enfance - Favoriser la mixité sociale, l'égalité des chances
Objectif(s) opérationnels(s)	• Réaliser un sondage sur les besoins en termes de petite enfance (0 à 6 ans) • Créer des moments d'échanges entre professionnel.le.s Petite-Enfance et parents • Créer du lien entre CTG et les temps forts "Petite Enfance" du territoire • Porter une réflexion globale sur les actions culturelles à l'échelle du territoire
Référent de l'action	Chargée de coopération CCSA Chargées de coop' GAT PEP's CCDAS (CAF)
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : toutes les familles ayant un enfant de - de 6 ans
	<u>Partenaires</u> : acteurs culturels, Education Nationale, CAF, PMI, MSA, Centres socioculturels, associations en lien avec la Petite Enfance, AFAD, RPE, EAJE, LAPE.
	<u>Moyens à mobiliser</u> : Humains (mobiliser les personnes au contact des parents), moyens de communication, financier (actions culturelles)
Résultats attendus	

- Meilleure connaissance des besoins - Adaptation des services au plus proche des besoins réels - Levée des freins liés au « mode de garde » - Approche territoriale du développement de l'offre culturelle adaptée aux tous petits (0-6 ans)	
Modalités de mise en œuvre	• Réalisation d'un sondage sur les besoins en termes de petite enfance (0 à 6 ans), diffusé via l'ENT, les CSC, les EAJE, assistantes maternelles (via le RPE)... • Création de temps de rencontre pros/parents • Lien CTG aux temps forts "Petite Enfance" du territoire • Organisation d'un GAT sur la thématique culturelle • Rencontre des acteurs culturels
Calendrier prévisionnel	2026 - Sondage : Réalisation et diffusion d'un sondage A partir de 2027 : réflexion sur le développement et la communication autour des services, adaptation de l'offre en fonction des résultats du sondage. Tout au long de la CTG : rencontres entre professionnels
Indicateurs d'évaluation	• Sondage : nombre de répondants et couverture territoriale • Nombre d'interventions au cours de temps forts • Nombre de rencontres • Nombre de partenaires associés
Action n°4	Soutenir la parentalité en valorisant l'existant
Cadre stratégique L'information relative aux services de soutien à la parentalité est aujourd'hui dispersée entre les différentes structures, sans point de centralisation. Cette situation complique l'accès aux ressources, notamment pour les familles les plus précaires (53 % des bénéficiaires du RSA ont des enfants à charge).	
Objectif(s) stratégique(s)	• Faciliter l'accès aux informations pour les parents • Mieux informer les professionnels pour mieux orienter les parents • Sensibiliser à l'implication parentale • Dédramatiser "l'appel à l'aide" et le répit parental

Objectif(s) opérationnels(s)	Communication entre partenaires : • Transmission d'informations et de ressources au sein du réseau Communication vers les habitants : • S'accorder entre les partenaires sur la diffusion d'information pour harmoniser les pratiques • Organisation d'un temps fort festif pour les familles • Recherche d'implication des parents dans la réflexion des projets
Réfèrent de l'action	Chargée de coopération CCSA Chargées de coop' GAT PEP's CCDAS (CAF)
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : toutes les familles (0-25 ans) et futurs parents
	<u>Partenaires</u> : Groupe d'Appui Technique Enfance-Jeunesse-Parentalité (6-25 ans) , CAF, Maternité, PMI, Education Nationale, CSC, ALSH, RPE... tous types de partenaires en lien avec la parentalité. Mise en lien avec le réseau parentalité Sambre Avesnois (CAF / Département).
	<u>Moyens à mobiliser</u> : Humains et techniques : coopération avec le service communication de la CCSA
Résultats attendus	
- Meilleure connaissance des services et des activités disponibles sur le territoire - Une communication plus fluide entre les partenaires - Des points d'accès à l'information mieux identifiés pour les familles, mais aussi pour les partenaires	
Modalités de mise en œuvre	<u>Définition d'un plan de communication global CTG :</u> Communication interne aux partenaires : ○ Intervention de professionnels ○ Newsletter partenaire trimestrielle Communication vers les habitants : • Recensement et promotion les outils existants pour les déployer sur le territoire (monenfant.fr, solhiguide, réseaux CCSA et journal "Mon Sud Avesnois"...)) • Informations liées aux services : création d'un Guide "Grandir en Sud Avesnois" et d'une cartographie

	• Informations liées aux activités et événements : déploiement de moyen de communication plus "dynamiques" pour la diffusion d'actualités (Avesnois Tourisme) • Temps de rencontres : Organisation d'un temps fort festif pour les familles
Calendrier prévisionnel	Chaque trimestre : 1 newsletter partenaire (premières éditions envoyées en octobre 2025 et janvier 2026) Tout au long de la CTG 2026-2030 : - veille et transmission d'informations aux partenaires - Interventions de professionnels lors des GAT <u>2026</u> : - conception d'un plan de communication sur l'ensemble de la durée de la CTG - Conception du Guide « Grandir en Sud Avesnois », renforcé par les résultats du sondage des besoins (voir fiche n°3 + 7) <u>2027</u> : Conception du Guide « Grandir en Sud Avesnois » Été 2027 : 1^{er} temps fort CTG et promotion du Guide
Indicateurs d'évaluation	<u>Partenaires</u> : Nombre d'interventions de professionnels pour présenter leur activité Nombre d'informations communiquées aux partenaires <u>Habitants</u> : Nombre de supports de communication Nombre de participants au temps fort
Action n°5	Favoriser l'insertion ou réinsertion des parents dans le milieu professionnel
Cadre stratégique Alors que 4 familles monoparentales sur 5 sont des « mamans solos », 46% des mères du territoire sont sans emploi, soit plus d'une mère sur 2, c'est : • 2.4 fois + que pour les pères du territoire • 4% de + par rapport à la moyenne nationale	

Objectif(s) stratégique(s)	• Transformer le non-retour à l'emploi après la naissance d'un enfant en vrai choix, et non en contrainte subie • Lever le frein psychologique à la garde d'enfants et à la "séparation" • Lever les freins à l'emploi liés aux obligations familiales
Objectif(s) opérationnels(s)	• Identification des acteurs du territoire • Diffusion aux publics en insertion du/des temps fort(s) Petite Enfance (fiche 4) • Création ou valorisation de témoignages : "parcours de réussite" • Réflexion mutualisée sur des actions à mener
Référent de l'action	Chargée de coopération CCSA Chargées de coop' GAT PEP's CCDAS (CAF)
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : Parents (en particulier les mères) dans le cadre d'un parcours d'insertion
	<u>Partenaires</u> : CAF, CLPE, acteurs de l'insertion, de l'accompagnement aux familles, France Travail, CSC et RPE (programme maman activ'), PMI.
	<u>Moyens à mobiliser</u> : humains, moyens de communication.
Résultats attendus	
• Une meilleure diffusion des informations liées au mode de garde aux parents en insertion • Un accompagnement vers l'insertion prenant en compte la parentalité • Améliorer la coordination des acteurs locaux autour de l'insertion • Valorisation ou renforcement des dispositifs en place (ex : programme « maman activ' »)	
Modalités de mise en œuvre	• Présentation du label AVIP • Identification de parcours de réussite, à intégrer au plan de communication CTG (voir fiche 4) • Diffusion d'information sur les possibilités de mode de garde (voir fiche 4) aux structures d'insertion (France Travail, RESA...) et aux entreprises locales • Créer une complémentarité avec les travaux du Comité Local pour l'Emploi, voir si une rencontre entre acteurs de l'emploi

	et modes de garde complémentaire à l'échelle locale est nécessaire.
Calendrier prévisionnel	2026 : Recensement des différents modes de garde dans le cadre du SPPE (fiche n°2) et valorisation dans le guide « Grandir en Sud Avesnois » ou autre moyen de communication à définir (fiche n°4) 2027 : • diffusion aux acteurs de l'emploi • rencontre entre pros de l'accueil du jeune enfants et présentation du label AVIP Dès que possible, intégration des pros « mode de garde » aux temps forts petite enfance présents sur le territoire (possibilité de créer une récurrence chaque année : Imagi'mômes, semaine des droits de l'enfant...etc) , afin de créer une rencontre avec les parents.
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'acteurs identifiés sur le territoire Nombre de rencontres Nombre d'envoi du Guide « Grandir en Sud-Avesnois » aux acteurs de l'emploi
Action n°6	Valoriser les professionnels et les métiers de la Petite Enfance
Cadre stratégique Un taux de couverture de l'accueil du jeune enfant très bas (capacité d'accueil d'1 enfant sur 3). Une baisse du nombre d'assistantes maternelles avec des départs en retraite prochains.	
Objectif(s) stratégique(s)	• 1. Créer un vivier de professionnels : • Echanger sur les départs et recrutements, s'entraider pour répondre aux problématiques de manque d'effectifs. • Augmenter le nombre de personnels formés sur le territoire. • 2. Formation et orientation : • Recenser l'offre de formation aux alentours.

	Faire connaître les métiers de la Petite-Enfance, notamment aux collégiens et lycéens.
Objectif(s) opérationnels(s)	- Recensement des formations du territoire et alentours - Réflexion autour de la Formation BAFA approfondissement Petite Enfance - Mise à jour du répertoire PEP's et mise à disposition pour les partenaires - Temps fort Petite Enfance (fiche 3) ou participation à des forums existants - Utilisation et valorisation des outils existants (campagne "les métiers de la Petite Enfance nous font grandir")
Référent de l'action	Chargée de coopération CCSA Chargées de coop' GAT PEP's CCDAS (CAF)
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : 1. professionnels de la petite enfance 2. collégiens, lycéens, étudiants et personnes en recherche d'emploi
	<u>Partenaires</u> : professionnels de la Petite Enfance, Education Nationale, organismes de formation, Associations d'insertion, E2C, RESA, France Travail
	<u>Moyens à mobiliser</u> : humains, techniques, financiers, formations.
Résultats attendus	
- Mise en place d'un réseau actif - Partage d'informations - Augmentation des effectifs formés	
Modalités de mise en œuvre	- Créer des temps de rencontre entre professionnels pour échanger sur leurs besoins - Recenser les besoins en personnel - Création d'un fichier de recensement des formations - Réunion partenaires : réflexion autour de la formation BAFA Petite Enfance - Communication du Répertoire PEP's (création d'un stockage en ligne des ressources CTG afin de les compiler et mettre à jour) - Rencontre avec les acteurs de l'emploi et de la formation pour valoriser les métiers de la Petite Enfance (recensement des forums)

	• Interventions de professionnels en collèges et lycées • Diffusion d'informations sur les métiers de la Petite-Enfance
Calendrier prévisionnel	2026-2030
Indicateurs d'évaluation	Nombre de structures impliquées dans le réseaux Nombre d'échanges/interventions Nombre d'effectifs formés Nombre de supports diffusés

Action n°7	Connaître et répondre aux besoins des familles sur la thématique Enfance-Jeunesse et Parentalité
Cadre stratégique Adapter autant que possible l'offre aux besoins réels de <u>toutes</u> les familles, en s'adaptant à leur typologie et à leurs spécificités (ex : 40 % de familles sont monoparentales sur le territoire, 4 familles monoparentales sur 5 « mamans solos »).	
Objectif(s) stratégique(s)	• Recenser les structures enfance-jeunesse • Recenser les besoins des familles (loisirs, sports, culture, mobilité), notamment les freins et "zones blanches"
Objectif(s) opérationnels(s)	• Réaliser un sondage sur les besoins en termes d'enfance (6-12 ans) et de jeunesse (12-25 ans) • Informer les familles sur les services disponibles, en alimentant le guide « Grandir en Sud Avesnois » et tout autres communications « familles » (voir fiche 4)
Référent de l'action	Chargée de coopération CCSA Chargées de coop' GAT EJP CCDAS (CAF)
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : Enfants 6-12 ans et Jeunes 12-25 ans, et leurs parents
	<u>Partenaires</u> : Acteurs de l'enfance-jeunesse, Education Nationale, centres socioculturels, clubs de prévention, tissu associatif, acteurs culturels, clubs sportifs.
	<u>Moyens à mobiliser</u> : Humains et moyens de communication : mobiliser les personnes au contact des parents, des jeunes (Partenaires à identifier pour diffusion du sondage, avec pour objectif d'atteindre tous types de familles (ex : ENT, CSC, MyPerischool, clubs sportifs, mairies...)).
Résultats attendus	
- Meilleure connaissance des besoins des familles - Adaptation des services au plus proche des besoins réels - Amélioration de l'accès aux informations (en lien avec la fiche action n°4)	

Modalités de mise en œuvre	- Recensement des acteurs et activités enfance-jeunesse du territoire - Réalisation de 2 sondages : un sur les besoins en termes d'enfance (6-12 ans) et un sur les besoins des jeunes (12-25 ans) : diffusés via l'ENT, les CSC, le périscolaire et ALSH, clubs sportifs et activités extrascolaires, associations dédiées à la jeunesse....
Calendrier prévisionnel	2026 - Recensement des moyens de diffusion impactant pour atteindre les publics cibles (ENT, MyPerischool, Réseaux sociaux, affichages, personnes ressources...) Sondage : Création du sondage (lien avec le Groupe d'Appui Techniques Petite-Enfance & Parentalité, voir fiche action n°3) et diffusion A partir de 2027 : réflexion sur le développement et la communication autour des services, adaptation de l'offre en fonction des résultats du sondage. Tout au long de la CTG : rencontres entre professionnels
Indicateurs d'évaluation	- Sondage : nombre de répondants et couverture territoriale - Nombre de rencontres - Nombre de partenaires associés
Action n°8	Redynamiser le Réseau Enfance-Jeunesse/Parentalité
Cadre stratégique Il existe un manque de partage d'informations sur les activités, rencontres, évènements sur le territoire entre les acteurs de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité. Les acteurs du territoire ne se connaissent pas tous et ne connaissent pas non plus les différents champs d'intervention des structures. Bien qu'un travail ait été entamé lors de la précédente CTG, une animation régulière et plus poussée du réseau est nécessaire pour le faire perdurer.	
Objectif(s) stratégique(s)	Remobiliser les acteurs enfance-jeunesse : - Améliorer la communication entre les acteurs - Renforcer la coopération pour répondre aux besoins des familles du territoire
Objectif(s) opérationnels(s)	- Organisation d'un temps fort Enfance-Jeunesse-Familles pour impulser la dynamique de réseau - Recensement des savoir-faire en interne - Création de temps d'échange : -pour partager les compétences, se former

	-pour partager les ressources (voir fiche 12 : Animation de la Vie Sociale)
Référent de l'action	Chargée de coopération CCSA Chargées de coop' GAT EJP CCDAS (CAF)
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : Toutes les familles
	<u>Partenaires</u> : Collectivités, CAF, MSA, acteurs enfance-jeunesse, CSC, Relai Information Jeunesse, associations, médiathèques, ludothèques, acteurs de l'animation (numérique, culturel...etc).
	<u>Moyens à mobiliser</u> : Humains.
Résultats attendus	
- Meilleure communication entre les partenaires - Engagement d'une dynamique partenariale et territoriale	
Modalités de mise en œuvre	Identification des acteurs Recensement des attentes des partenaires, des compétences mutualisables Mise en commun d'outil, d'information (newsletter trimestrielle)
Calendrier prévisionnel	A partir de 2026 : Recensement des compétences en interne et organisation de temps d'échange Temps fort courant 2027
Indicateurs d'évaluation	• Nombre de rencontres • Nombre de partenaires associés • Nombre de temps de partage de compétences organisés
Action n°9	Favoriser l'autonomie et la réussite de la jeunesse
Cadre stratégique	
• 1 jeune sur 6 en situation de décrochage sur le territoire (16.6% : +7.9% par rapport à la moyenne nationale, +5.6 % que le département) • Taux de pauvreté des moins de 30 ans sur la Communauté de Communes Sud Avesnois : 48.5%	

Des problématiques liées à la mobilité très présente sur le territoire, impactant l'accessibilité aux services	
Objectif(s) stratégique(s)	- Favoriser : l'orientation, l'estime de soi, la montée en compétences, la mobilité, l'insertion... - Favoriser l'accès aux services (informations, dispositifs, aides...) - Réduire les inégalités et garantir un accès équitable aux opportunités éducatives, culturelles et professionnelles.
Objectif(s) opérationnels(s)	- Identification des dispositifs existants locaux et nationaux et locaux (bourses aux projets, aide à la mobilité...) et présentations aux partenaires - Réflexion sur un outil "ressource" pour les jeunes (orientation, mobilité, aides financières, engagement citoyen...) - Valorisation des projets portés par les jeunes
Référent de l'action	Chargée de coopération CCSA Chargées de coop' GAT EJP CCDAS (CAF)
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : Jeunes (12 ans et +)
	<u>Partenaires</u> : Missions locales et association d'insertion, Ecole de la Deuxième Chance, CSC, associations et relai information jeunesse, CAF, communes, clubs de prévention.
	<u>Moyens à mobiliser</u> : humains, techniques (création d'un outil), financiers (Bourse aux Projets Jeunes)
Résultats attendus	
- Un accès aux dispositifs facilité et une meilleure lisibilité de l'existant - Levée des freins à l'orientation, l'insertion ou à la mobilité	
Modalités de mise en œuvre	- Recenser les dispositifs existants - Réflexion commune sur : - outil pouvant mettre à disposition les informations recensées, - la valorisation des projets portés par les jeunes - Création de l'outil - Création d'une communication pour promouvoir l'outil et de moyens de diffusion au plus proche de la jeunesse - Promotion de l'outil

Calendrier prévisionnel	Dès 2026 : recensement des dispositifs 2027 : S'appuyer sur les résultats du sondage réalisé dans le cadre de la fiche action 3 pour développer l'outil ressources Eté 2027 Temps fort CTG (voir fiche 11) – inclure en lien avec cette fiche action A partir de 2028 : création et promotion de l'outil
Indicateurs d'évaluation	• Nombre de rencontre entre les partenaires jeunesse • Nombre de lieux de diffusion de la communication autour de l'outil ressources • Nombre d'actions de valorisation de ressources jeunesse, projets portés par les jeunes ou pour les jeunes

Action n°10	Renforcer le lien parents-enfant / parents-jeune
Cadre stratégique Le territoire est fortement concerné par des difficultés éducatives rencontrées par les familles. Par ailleurs, il existe un manque de lisibilité des besoins et des ressources disponibles en matière de soutien à la parentalité, notamment lorsque les enfants présentent des troubles du comportement ou une situation de handicap rendant les parcours d'accompagnement complexes et peu accessibles.	
Objectif(s) stratégique(s)	1. Répondre aux difficultés éducatives et favoriser l'épanouissement familial 2. Recenser les besoins et faire connaître les ressources pour accompagner les familles ayant un/des enfant(s) porteur de troubles du comportement ou de handicap
Objectif(s) opérationnels(s)	1. Identification (voir création si besoin) des moments/ des espaces de dialogue de qualité pour : - les ados - les parents - les parents-enfants (0-18 ans) => En lien avec le GAT PEP's sur la parentalité et les - de 6 ans 2. Identification des difficultés rencontrés et les ressources pour les parents d'enfants en situation de handicap
Référent de l'action	Chargée de coopération CCSA Chargées de coop' GAT EJP CCDAS (CAF)
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : 1. tous les enfants, jeunes et leurs parents 2. enfants porteurs de troubles ou de handicap et leurs familles
	<u>Partenaires</u> : CLPE, acteurs enfance-jeunesse, CSC, Relai Information Jeunesse, associations, acteurs parentalité, structures handicap,
	<u>Moyens à mobiliser</u> : Humains, techniques, voire financiers (création)

Résultats attendus	
	• Une meilleure connaissance des difficultés vécues par les parents, • Un recensement structuré des ressources existantes sur le territoire, • Une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement pour les familles, • Une amélioration de l'orientation des familles vers les ressources adaptées, • Le renforcement du pouvoir d'agir des parents, • L'identification de besoins non couverts.
Modalités de mise en œuvre	• Recensement de l'existant et valorisation • - Questionnement des parents et des partenaires sur le sujet du handicap, - Recensement et valorisation des ressources - Transversalité : Accessibilité à questionner dans toutes les actions CTG
Calendrier prévisionnel	Tout au long de la CTG : identification des moments, espaces de dialogue pour les familles, des ressources pour les parents en situation de handicap Recueil des besoins
Indicateurs d'évaluation	1. Nombre de moments ou espaces recensés 2. Nombre de partenaires rencontrés sur le sujet du handicap Nombre de ressources recensées sur le territoire

Axe stratégique : Animation de la Vie Sociale

Action n°11	
Soutenir l'attractivité du territoire	
Cadre stratégique La Communauté de Communes Sud Avesnois a subi une Baisse de la population (-1.1 % entre 2015 et 2021) en grande majorité dû à des flux migratoire. Son manque d'attractivité peut s'expliquer notamment par sa vulnérabilité économique (une médiane des revenus disponibles bien inférieure aux intercommunalités voisines : - 2 750 euros par rapport au Cœur de l'Avesnois, jusqu'à -5070 euros par rapport au Pays de Mormal) et des problématiques liées à la mobilité.	
Objectif(s) stratégique(s)	•) Agir sur la mobilité au service d'un territoire •) Valoriser l'offre existante, les infrastructures et le cadre de vie •) Favoriser la cohésion sociale
Objectif(s) opérationnels(s)	• Augmenter la communication sur les dispositifs de mobilité existants • Promouvoir le territoire • Recenser les dispositifs et les valoriser • Développer les actions de lutte contre les discriminations et actions pour la citoyenneté et la laïcité • Valoriser les projets d'habitants et/ou d'associations
Référent de l'action	Chargée de Coopération CCSA Chargés de coopération GAT AVS CCDAS
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : Tous les habitants du territoire et futurs habitants
	<u>Partenaires</u> : CCSA, Communes, Structures d'animation de la vie sociale, tissu associatif, équipements à vocation sociale et médico-sociale, Office du Tourisme...
	<u>Moyens à mobiliser</u> : techniques (communication, numérique...) , humains
Résultats attendus	
• Créer un temps fort « animation de la vie sociale » / CTG • Vidéo promotionnelle du territoire • Cartographie • Répertoire des dispositifs	

Présentation de dispositifs (mobilité, infrastructures, services... à identifier) aux personnes ressources	
Modalités de mise en œuvre	GAT
Calendrier prévisionnel	Sur la durée de la CTG 2026-2030 La création du temps fort sera à réfléchir sur la deuxième partie de la CTG (2028-2030)
Indicateurs d'évaluation	Nombre de participants au temps fort Nombre de personnes ressources identifiées et nombre de dispositifs présentés Nombre d'outils de valorisation créés
Action n°12	Mutualiser les ressources et les savoir-faire
Cadre stratégique Les communes disposent de ressources différentes. Il existe des disparités entre les ressources et les moyens de chacune des communes et un besoin de mutualisation de matériels et d'expériences.	
Objectif(s) stratégique(s)	Permettre une harmonisation des moyens et des ressources sur les différentes communes de la CCSA
Objectif(s) opérationnels(s)	- Rendre accessibles les diverses pratiques (sportives, culturelles, loisirs...) sur le territoire - Favoriser les conventions de prêt et les achats mutualisés de matériel pédagogique entre partenaires - Utiliser le journal intercommunal comme moyen de communication (événements, ressources) - Convention communale sur les mises à disposition de matériel - Livret d'information sur les sports : créneaux, âges... - Utiliser/compléter la cartographie de l'agence nationale du sport pour aiguiller les usagers - Créer une dynamique de « troc de compétences » au sein du réseau CTG, notamment enfance-jeunesse - Référencer les salles sur l'intercommunalité

Référent de l'action	Chargée de Coopération CCSA Chargés de coopération GAT AVS CCDAS
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : Habitants de la CCSA
	<u>Partenaires</u> : Centre socioculturels, acteurs enfance-jeunesse et de la vie sociale, collectivités, acteurs de l'animation (culturelle, numérique, artistique, scientifique...)
	<u>Moyens à mobiliser</u> : Humains, techniques, moyens de communication
Résultats attendus	
- Création ou utilisation et promotion d'un outil pour faciliter l'accès aux services - Recensement des compétences mutualisables et des besoins de formation - Actualisation de la liste de ressources mutualisables - Réalisation de GAT avec des thématiques « pratiques » adaptées aux attentes des partenaires - Facilitation de l'aller-vers et de l'organisation d'événements « hors les murs »	
Modalités de mise en œuvre	• Recensement des ressources (mise à disposition aux partenaires d'un répertoire) et compétences mutualisables • Temps d'échange : pour partager ses compétences au sein du réseau
Calendrier prévisionnel	Dès 2026 : • recensement des ressources et savoir-faire • Création d'une base de données mise à disposition au réseau CTG • Utilisation du journal intercommunal comme moyen de communication vers les habitants A partir de 2027 : utiliser les données collectées pour alimenter le guide « Grandir en Sud Avesnois » (fiche action n°4) et déterminer d'autres outils complémentaires. En fonction des disponibilités des partenaires et tout au long de la CTG : organisation de temps d'échange de compétences.

Indicateurs d'évaluation	Nombre de ressources recensés Nombre de valorisation réalisées Nombre de temps d'échange de compétences réalisés
Action n°13	Lutter contre l'isolement sociale, notamment des seniors
Cadre stratégique La population de la CCSA est vieillissante (indice de jeunesse de 96 jeunes pour 100 personnes de + de 60 ans), les seniors représentent 28% de la population et sont la seule tranche d'âge en augmentation. 38.7% des foyers sont aussi des « personnes seules ».	
Objectif(s) stratégique(s)	1) Développer la coordination entre acteurs locaux pour repérer les personnes isolées et identifier les problématiques rencontrées 2) Favoriser l'accès aux services 3) Maintenir et renforcer le lien social 4) Contribuer au maintien de l'autonomie
Objectif(s) opérationnels(s)	• Recensement des services existants et des projets à venir (ex : Ville Amie des Aînés) • Réflexion autour du renforcement des actions "d'aller-vers" • Créer un portefeuille de lieux ressources et diffusion des informations à des "Ambassadeurs" en contact avec le public (agents d'accueils par exemple) • Recensement des besoins en bénévolat chez les partenaires et promotion de l'action bénévole • Promotion d'actions de lutte contre les discriminations et en faveur de la citoyenneté
Référent de l'action	Chargés de Coopération CCSA Chargés de coopération GAT AVS CCDAS
Cibles et ressources	<u>Publics cibles :</u> ➤ Personnes âgées de 60 ans et plus ➤ Habitants isolés socialement, quel que soit l'âge, pour diverses raisons : • une fracture numérique • des difficultés de mobilité • une situation de handicap ou de perte d'autonomie • Personnes marginalisées ou discriminées

	• Nouveaux habitants sur le territoire... ➤ Tous habitants peu ou pas en lien avec les dispositifs existants (non-recours aux droits)
	<u>Partenaires</u> : CAF, CCAS, Collectivités, Associations de solidarité et de lutte contre les discriminations, CSC, Structures gérontologiques (CLIC, EHPAD, ADAR...), Acteurs de la médiation numérique, Prim'Toit, France Services, clubs
	<u>Moyens à mobiliser</u> : Humains, techniques, voire financier.
Résultats attendus	
• Une diffusion de l'information équitable sur tout le territoire • Une amélioration de l'accès aux droits, aux services et aux activités • Optimiser le repérage et la prévention face à l'isolement • Des supports de communication accessibles • Un réseau d'Ambassadeurs sur l'ensemble du territoire, détenant des informations à jour pour aiguiller les habitants	
Modalités de mise en œuvre	• Repérage d'ambassadeurs (personnes au contact direct des publics) et outillage (Création et actualisation d'un annuaire des ressources locales) • Des temps d'échange réguliers entre partenaires
Calendrier prévisionnel	Tout au long de la CTG 2026-2030
Indicateurs d'évaluation	Nombre d' « Ambassadeurs » et localisation sur le territoire Nombre de temps d'échange Nombre d'actions de promotion réalisées
Action n°14	Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé
Cadre stratégique	
La santé est une problématique très présente sur le territoire Sud-Avesnois : - Faible densité de médecins, ajoutée à des problématiques de mobilité - Des indicateurs de santé considérés comme « critiques », notamment sur Fourmies, Wignehies et Ohain. - Une augmentation du % d'enfants en situation de surcharge pondérable au bilan des 4 ans	

Un Contrat Local de Santé a été signé en 2025 entre l'ARS, la Communauté de Communes Sud Avesnois et Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois.

Objectif(s) stratégique(s)	L'objectif de cette action CTG est d'intervenir indirectement sur les enjeux de santé du territoire, en s'appuyant sur l'animation de la vie sociale pour renforcer le lien et l'accès à l'information et les actions de prévention auprès des familles et des habitants en général, tout en restant complémentaire et cohérent avec les actions mises en place dans le cadre du CLS. En bref : • Valoriser les actions de « prévention santé » et l'éducation physique pour tous les âges • Optimiser la diffusion des ressources de prévention santé sur le territoire
Objectif(s) opérationnels(s)	• Mise en place des réunions d'information, temps d'échange et de sensibilisation entre acteurs du Contrat Local de Santé et acteurs CTG • Recensement et valorisation des pratiques sportives par tranche d'âge • Echange d'informations et ressources entre acteurs CLS et CTG
Référent de l'action	Chargée de Coopération CCSA Chargés de coopération GAT AVS CCDAS
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : Tous les habitants, notamment les publics « sédentaires ».
	<u>Partenaires</u> : Collectivités, chargés de coordination Contrat Local de Santé et CPTS, Centre Socioculturels (notamment chargés de prévention), association sportives...
	<u>Moyens à mobiliser</u> : humains, techniques
Résultats attendus	
• Renforcer la coordination entre acteurs CLS et CTG • Améliorer la visibilité des actions de prévention santé sur le territoire • Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé • Développer une culture commune de prévention et d'éducation à la santé	

Modalités de mise en œuvre	• Réunions d'information • Temps de sensibilisation • Echanges entre coordinateurs CTG et CLS pour diffusion
Calendrier prévisionnel	Dès 2026 : recensement des pratiques sportives 2026-2027 : organisation d'un Groupe d'Appui Techniques avec les associations sportives Tout au long de la CTG 2026-2030 : transversalité entre animation de la vie sociale et santé.
Indicateurs d'évaluation	• Nombre de réunions d'information organisées • Nombre de partenaires mobilisés • Nombre d'action de valorisation réalisées

Annexe 7 : Décisions des Conseils Municipaux Anor - 9 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 059-215500127-20251209-DEL0792025-DE

République Française *Liberté Égalité Fraternité*
Département du Nord - Arrondissement d'Avesnes sur Helpe - Canton de Fourmies
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du **mardi 09 décembre 2025**

VILLE D'ANOR

Le Conseil Municipal de la Ville d'Anor s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc PERAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours au moins à l'avance, laquelle a fait l'objet des mesures de publicité conformément à la Loi.



Étaient présents :	18 membres
Maire, M. Jean-Luc PERAT Adjoints, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND, M. Bernard BAILLEUL, M. Bernadette LEBRUN, M. Christian POINT, Mme Marie-Thérèse JUSTICE, Conseillers Municipaux, M. Marc FRUMIN, Mme Sergine ROZE, M. Alain GUISLAIN, Mme Sylvie VINCENT, M. Maximilien HIDEUX, M. Régis PERAT, M. Ali LAMRANI, Mme Marie-Joséphine BALIN, M. Léonard PROVENZANO, M. Bernard SAUVAGE, Mme Sandrine DUPONT	
Était absente excusée donnant procuration :	1 membre
Mme Sandra PAGNIEZ donnant procuration à Mme Joëlle BOUTTEFEUX.	
Étaient absents :	4 membres
M. RICHEZ Sylvain, Mme Malika CHRETIEN, Mme Sandrine JOUNAUX, Mme Christelle BURY,	
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	23 membres
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	19 membres
Date de la convocation adressée aux Conseillers Municipaux :	20.11.2025
Secrétaire de séance désigné par les Conseillers Municipaux :	M. Léonard PROVENZANO, Conseiller Municipal

Objet de la délibération : Caisse d'Allocation Familiale - Convention Territoire Globale (CTG) 2026/2030

Proposition de signer la convention CTG

N° point ordre du jour : 4.14

Numéro de l'acte : DEL 079 2025

Réf. Nomenclature : Actes - Département du Nord Domaines et patrimoine - Aliénations (3.2)

Acte suivi par : MM

Le Maire expose :

La Convention Territoriale Globale (CTG) traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles et aux habitants.

Sur le territoire Sud-Avesnois, elle couvre les domaines d'interventions suivants :

- ♦ Petite-Enfance,
- ♦ Enfance,
- ♦ Jeunesse,
- ♦ Parentalité,
- ♦ Animation de la Vie Sociale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Sans remettre en cause la compétence communale, la signature de la CCSA et de chaque commune permettra le maintien, sur notre territoire, du bonus CTG, ou permet le soutien de nouveaux projets enfance/jeunesse.

Le diagnostic partagé de territoire a été exposé lors du comité de pilotage du 4 décembre 2025, en vue d'une CTG 2026-2030.

Il faisait suite à la première CTG, initiée par la CAF du Nord de 2021 à 2025 et évaluée en juin 2025.

Baives – 28 novembre 2025

Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes
Canton de Fournies

COMMUNE DE BAIVES

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 059-215900457-20251128-202522-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28/11/2025
DELIBERATION N° 2025-22

Nombre conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Ayant pris part au vote : 8
Absents : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 Novembre, à 19h00,
Le Conseil municipal de la commune de Baives dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur GARY Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 19 Novembre 2025

PRESENTS : M. GARY Claude, Mme BEAUDY Virginie, Mme BIGOT Claude, M. SOISSONS Cédric, M. PEROT Etienne,
M. GAUDOUX Thierry, M. MONNOYE Xavier, Mme BERNARD Marianne
ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : Néant.
ABSENTS EXCUSES : M. DEPIENNE Olivier, Mme TILQUIN-VERIE Aurore, Mr DRUON Guislain.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. PEROT Etienne.

EXPOSE : Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Signature Convention Territoriale (CTG) 2026-2030

La Convention Territoriale Globale (CAF) traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles et aux habitants.

Sur le Territoire Sud-Avesnois, elle couvre les domaines d'interventions suivants :

- Petite Enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Animation de la Vie Sociale

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la Collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Sans remettre en cause la compétence communale, la signature du CCAS et de chaque commune permettra le maintien, sur notre territoire, du bonus CTG, ou permet le soutien de nouveaux projets enfance/jeunesse.

Le diagnostic partagé de territoire a été exposé lors du comité de pilotage du 4 décembre 2025, en vue d'une CTG 2026-2030.

Il faisait suite à la première CTG, initiée par la CAF du Nord de 2021 à 2025 et évaluée en Juin 2025.

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

ID : 059-215900457-20251128-202522-DE

SLO

OBJET DES PRESENTES :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociales des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Caf du Nord concernant le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) évoquant la stratégie et les objectifs de déploiements des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17/12/2025 ;

Vu la convention territoriale globale 2021-2025, autorisée par la délibération n° 201f du 5 novembre 2021.

CONSIDERANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) vise à renforcer la cohérence et la coordination des actions en direction des familles sur le territoire ;

CONSIDERANT que le CTG constitue un outil stratégique pour faciliter l'accès aux droits et aux services dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale ;

CONSIDERANT que la CAF et la collectivité souhaitent formaliser leurs engagements dans un document unique afin de rationaliser les instances partenariales et mobiliser les financements ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la CTG arrivée à échéance le 31/12/2025.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Fait à Baives, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude GARY



Eppe-sauvage – 27 novembre 2025

Département du Nord
.....
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe
.....
Mairie d'Eppe Sauvage
.....
5 rue de la Fontaine
59132 Eppe-Sauvage
Tél : 03 27 61 81 61
Fax : 03 27 57 25 68
mairie.eppesauvage@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2025 ATSC
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 059-215601964-20251127-EPP-DE_2025_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPPE-SAUVAGE

Séance du 27 Novembre 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 7
Date de la convocation : 21 Novembre 2025
Date d'affichage : 21 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept novembre à quinze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DESMARCHELIER Viviane.

Présents : Viviane DESMARCHELIER - Jocelyne DELHOYE - Roger TILMANT - Michelle DETOURNAY - Florent TILMANT - Tony COSCIA

Absents excusés : Martial CARLIER - Mario NUZZOLO (procuration donnée à Jocelyne DELHOYE)

Absents : Christophe WAYET - Fanny FOSTIER - Michel HOUART

Monsieur Tony COSCIA a été élu secrétaire de Séance.

OBJET : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030

La CAF du Nord développe depuis 2023 l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG) (en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)).

Pour rappel, la précédente convention de partenariat traduisait les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants :

- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Accès aux droits
- Inclusion numérique
- Animation de la vie sociale
- Logement
- Handicap

Féron – 20 décembre 2025



Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 059-215902297-20251220-25009-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Registre N°3
Délibération N°25-009

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt décembre à 11 heures, en mairie, le Conseil Municipal de Féron, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François BAUDRY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 décembre 2025, laquelle a fait l'objet des mesures de publicité conformément à la Loi.

Étaient présents : Jean-François BAUDRY, Julien CATELAIN, Jean-Bernard LOBET, Isabelle DEHENRY, Jérôme BEGUIN, Amandine DE BARBA, Jean-Pierre HU, Christelle PAINCHART, Victoria SOULIE.

Absent donnant procuration : P. TYTGAT à V. SOULLIE.

Absents : Clément CHEBAUT, Fanny GALLOT, Sabine LEDOUX, Gérard MEUNIER, Jean ROGER.

Secrétaire : Isabelle DEHENRY

Objet : Caisse d'Allocation Familiale (CAF) - Signature Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030

La Convention Territoriale Globale (CTG) traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles et aux habitants.

Sur le territoire Sud-Avesnois, elle couvre les domaines d'interventions suivants :

- Petite-Enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Animation de la Vie Sociale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Sans remettre en cause la compétence communale, la signature de la CCSA et de chaque commune permettra le maintien, sur notre territoire, du bonus CTG, ou permet le soutien de nouveaux projets enfance/jeunesse.

Le diagnostic partagé de territoire a été exposé lors du comité de pilotage du 4 décembre 2025, en vue d'une CTG 2026-2030.

Il faisait suite à la première CTG, initiée par la CAF du Nord de 2021 à 2025 et évaluée en juin 2025.

OBJET DES PRESENTES :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

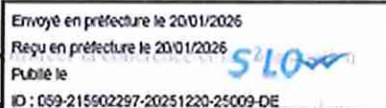
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Nord concernant le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) évoquant la stratégie et les objectifs de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17/12/2025 ;

Vu la convention territoriale globale 2021-2025, autorisée par la délibération n°2015 du 5 novembre 2021.

CONSIDÉRANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) vise à r
des actions en direction des familles sur le territoire ;
CONSIDÉRANT que la CTG constitue un outil stratégique pour faciliter
les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale ;
CONSIDÉRANT que la CAF et la collectivité souhaitent formaliser leurs engagements dans un document unique
afin de rationaliser les instances partenariales et mobiliser les financements ;
CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la CTG arrivée à échéance le 31/12/2025.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Publié et transmis en Sous-Préfecture pour exécution

Jean-François BAUDRY,
Maire,



Fourmies -27 novembre 2025

	MAIRIE DE 59610 FOURMIES 33 conseillers	Envoyé en préfecture le 05/12/2025 Reçu en préfecture le 05/12/2025 Publié le ID : 059-215902455-20251127-DEL_271125_30-DE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE 68		
REUNION DU 27 NOVEMBRE 2025		
Le Conseil municipal de Fourmies s'est réuni, à la salle polyvalente du Théâtre municipal Jean Ferrat de Fourmies, le JEUDI 27 NOVEMBRE, A 18 H 00, sur la convocation de M. Mickaël HIRAUX, Maire, en date du 19 novembre 2025 et sous la présidence de Monsieur Mickaël HIRAUX, Maire.		
Étaient présents : M. HIRAUX Mickaël, Maire, M. SIMPERE Maxence, Mme DUFOSSET Valérie, M. WASCAT Benoît, Mme TROCIET Armandine, M. YDE Louis, Mme PATIN Nathalie, M. BURY Jean-Luc, M. VIEVILLE Philippe, Adjoint au Maire, M. PRONAU Jean-Paul, Conseiller municipal délégué, Mme NEVEUX Lydie, MM. SAUTIERE Alain, WILHELM Jean-Pierre, Mmes SEILLIER Maryse, CLEMENT Réjane, CANONNE Marie-Usa, DUPARCO Agnès, LIEVRARD Corinne, MM. ALCESILAS Jérôme, BRETON Emmanuel, Mme FRISON Clotilde, MM. FERET Romain, MENE Amaury, Mmes PAULA Aurélie, VASSEUR Clémence, CHARBONNEAU Christelle, Conseillers municipaux. Étaient absents excusés et représentés : Mme LEFORT Corinne, Adjointe au Maire, M. GLASSET Cédric, Conseiller municipal. Étaient absents excusés : Mmes COUPAIN Myriam, AUBURTIN Ilona, M. BAIL Jean-Baptiste, Conseillers municipaux. Étaient absents : Mme BOUBIA Véronique, M. LIEVRARD Dimitri, Conseillers municipaux.		
N° 30 - Maison Petite Enfance : Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Signature		
La Convention Territoriale Globale (CTG) traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles et aux habitants.		
Sur le territoire Sud-Avesnois, elle couvre les domaines d'interventions suivants :		
• Petite-Enfance, • Enfance, • Jeunesse, • Parentalité, • Animation de la Vie Sociale.		
La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.		
Sans remettre en cause la compétence communale, la signature de la CCSA et de chaque commune permettra le maintien, sur notre territoire, du bonus CTG, ou permet le soutien de nouveaux projets enfance/jeunesse.		
Initiée par la CAF du Nord de 2021 à 2025, la première CTG a été évaluée en juin 2025. Le diagnostic partagé de territoire va être exposé lors du comité de pilotage du 4 décembre 2025, en vue d'une CTG portant sur les années 2026-2030.		
LE CONSEIL MUNICIPAL,		
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,		
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2026-2030 et à signer tout document afférent.		
Fait en séance les jour, mois et an susdits.		
Le Secrétaire de séance Maxence SIMPERE 	POUR EXPEDITION CONFORME Le Maire  Mickaël HIRAUX	

Glageon – 26 janvier 2026

Département du Nord

Arrondissement d'AVESNES

COMMUNE DE GLAGEON

Nombre
en exer

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le 30/01/2026
ID : 059-215902610-20260126-2026015-0E

EXTRAIT Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Registre n°43

Séance Ordinaire du 26 Janvier 2026

N° 5

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Frédéric BETTIGNIES, Maire de GLAGEON et sur la convocation qui lui a été adressée le 15 Janvier 2026.

OBJET :

CAF
Signature
CTG
2026-2030

Présents : M. BETTIGNIES Frédéric (Maire), M. LEGROS Michael, M. ZACHARIE Ludovic, Mme MOREAU Brigitte, M. LUCAS Yves, (adjoints), Mme CUISSET Marie-Claude, Mme WILLIAME Véronique, M. HERMIER Jean-François, M. HERMANT Didier, Mme BODCHON Patricia, Mme CREQUIT Brigitte, M. DUBOIS Franz,

Absents excusés : Mme PEROT Aurélie, M. ESCODA René (procuration à Mme CUISSET), Mme DUQUENOY Chantal, Mme LESUR Audrey (procuration à Mme CREQUIT)

Absents : M. MOREAU Julien Mme TACLET Valérie M. CHAVEZ Alexandre.

M. DUBOIS Franz a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu de la CAF un courrier indiquant le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles et aux habitants.

Sur le territoire Sud-Avesnois, elle couvre les domaines d'interventions suivants :

- Petite-Enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Animation de la Vie Sociale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Sans remettre en cause la compétence communale, la signature de la CCSA et de chaque commune permettra le maintien, sur notre territoire, du bonus CTG, ou permet le soutien de nouveaux projets enfance/jeunesse.

Le diagnostic partagé de territoire a été exposé lors du comité de pilotage du 4 décembre 2025, en vue d'une CTG 2026-2030.

Il faisait suite à la première CTG, initiée par la CAF du Nord de 2021 à 2025 et évaluée en juin 2025.

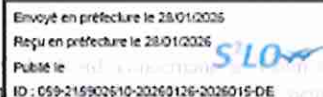
Vu les articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;



Vu la délibération du conseil d'administration de la Communauté de Communes Sud-Avesnois pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) évoquant la stratégie des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17/12/2025 ;

Vu la convention territoriale globale 2021-2025, autorisée par la délibération n°2011 du 5 novembre 2021.

CONSIDÉRANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) vise à renforcer la cohérence et la coordination des actions en direction des familles sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que la CTG constitue un outil stratégique pour faciliter l'accès aux droits et aux services dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale ;

CONSIDÉRANT que la CAF et la collectivité souhaitent formaliser leurs engagements dans un document unique afin de rationaliser les instances partenariales et mobiliser les financements ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la CTG arrivée à échéance le 31/12/2025.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Enregistré au registre des délibérations
ent signé au registre des délibérations
Pour extrait conforme
Le Maire

Moustier-en-Fagne – 20 décembre 2025

République Française
Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe
Canton de Fournies



COMMUNE de MOUSTIER en FAGNE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 Décembre, à 09h00,
Le conseil municipal de la commune de MOUSTIER en FAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HANCART, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 7
Nombre de membres présents : 5
Qui ont pris part à la délibération : 6
Étaient présents : Jean-Michel HANCART, Dominique BOUTON, Denis DEMARET, Mélanie ARRONNIER, Fabien LINARD

Absents ayant donné procuration : Damien DESJARDIN, Procuration à Monsieur HANCART Jean-Michel, Maire

Absent : Frédéric HOUARD.

Secrétaire de séance : Dominique BOUTON.

Délibération 2025/16

Objet : Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Signature Convention Territoriales Globale (CTG) 2026.2030.

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisse d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Caf du Nord concernant le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) évoquant la stratégie et les objectifs de déploiements des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17/12/2025 ;

Envoyé en préfecture le 26/01
Réçu en préfecture le 26/01/2
Publié le
ID : 059-215904202-2026012

Sur le Territoire Sud-Avesnois, elle couvre les domaines d'interventions suivants :

- Petite Enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Animation de la Vie Sociale

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la Collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Sans remettre en cause la compétence communale, la signature du CCAS et de chaque commune permettra le maintien, sur notre territoire, du bonus CTG, ou permet le soutien de nouveaux projets enfance/jeunesse.

Le diagnostic partagé de territoire a été exposé lors du comité de pilotage du 4 décembre 2025, en vue d'une CTG 2026-2030.

Il faisait suite à la première CTG, initiée par la CAF du Nord de 2021 à 2025 et évaluée en Juin 2025.

OBJET DES PRESENTES :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

POUR EXTRAIT CONFORME A L ORIGINAL

Fait et délibéré à la date susdite

Le Maire

Jean-Michel HANCART

11



Ohain - 19 décembre 2025

ARRONDISSEMENT d'AVESNES-SUR-HELPE
DEPARTEMENT du NORD
CANTON de FOURMIES



République Française
MAIRIE D'OHAIN

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 059-215604459-20251219-DELIB_52_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 décembre 2025

Date de la convocation :
12/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la Salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Sylvain OXOBY

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 15

EFFECTIF VOTANT : 11

Etaient présents : Sylvain OXOBY, Lydie BUREL, Jean-Luc LEROI, Maité DE BRUYKER-FOSSÉ, Gérard HANOTEAU, Béatrice LEGAIE, Alexis VAN LERBERGHE, Ghislain DESTAILLEURS, Emmanuelle DEPIENNE, Frédéric OSSELAER, Aurore DUPONT,

Etaient absents : Marlon DEVAUX, Delphine DEPRET, Philippe HOTTIAUX, Jimmy BRULOIS,
Ont donné pouvoir :
Quorum : oui
Secrétaire de séance : Béatrice LEGAIE

Objet de la délibération : Caisse d'Allocation Familiale (CAF) - Signature Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030

Numéro de la délibération : 52/2025

La Convention Territoriale Globale (CTG) traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles et aux habitants.

Sur le territoire Sud-Avesnois, elle couvre les domaines d'interventions suivants :

- Petite-Enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Animation de la Vie Sociale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Sans remettre en cause la compétence communale, la signature de la CCSA et de chaque commune permettra le maintien, sur notre territoire, du bonus CTG, ou permet le soutien de nouveaux projets enfance/jeunesse.

Le diagnostic partagé de territoire a été exposé lors du comité de pilotage du 4 décembre 2025, en vue d'une CTG 2026-2030.

Il faisait suite à la première CTG, initiée par la CAF du Nord de 2021 à 2025 et évaluée en juin 2025.

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

*Convention Territoriale Globale
Communauté de Communes Sud-Avesnois
1er renouvellement 2026-2030*

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Nord concernant le de gestion (Cpog) évoquant la stratégie et les objectifs de déploiement des C
Vu la délibération du conseil communautaire du 17/12/2025 ;

Vu la convention territoriale globale 2021-2025, autorisée par la délibération n° 2011 du 5 novembre 2021,
CONSIDÉRANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) vise à renforcer la cohérence et la coordination des actions en direction des familles sur le territoire ;
CONSIDÉRANT que la CTG constitue un outil stratégique pour faciliter l'accès aux droits et aux services dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale ;
CONSIDÉRANT que la CAF et la collectivité souhaitent formaliser leurs engagements dans un document unique afin de rationaliser les instances partenariales et mobiliser les financements ;
CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la CTG arrivée à échéance le 31/12/2025.

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le 31/12/2025
ID : 059-215604459-20251219-DELIB_52_2025-DE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Résultat du vote : Pour : Contre : Abstention : Unanimité : 11

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures.
Pour extrait conforme, 29 DEC 2025
Le.....

Le Maire,

Sylvain OXOBY



Trélon - 16 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 059-215906017-20251216-16122025_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE
CANTON DE FOURMIES



VILLE DE TRELON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre 2025, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry REGHEM, Maire de Trélon.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs REGHEM T., AUBER A., COLLIER L., BOMBART M., HANNECART G., GRANATA L., POLY J.P., LOCUTY M., DEBAISIEUX F., WILLIAME B., ROUSSEAU G., ROUSSEAU A., LAGNEAU C., DESTRES C., BOUQUEUNIAUX D., BONGIBAUT E., JOBET J.P.

Etaient excusés et représentés :
Mme LAGNEAU S. procuration donnée à Mme COLLIER L.
Mme MOISAN S. procuration donnée à Mr BONGIBAUT E.
Mr GOUJARD M. procuration donnée à Mr BOUQUEUNIAUX D.

Etait excusé : DAVOINE L.

Etaient absents : JOBET M., MARA D.

Secrétaire de séance : Madame COLLIER Liliane a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
23	17	20
DATE DE LA CONVOCATION 10.12.2025		
DATE D'AFFICHAGE 17.12.2025		
DEPOT EN PREFECTURE 17.12.2025		
N°16122025_03 Objet de la Délibération CAF - Signature Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030		

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Nord concernant le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) évoquant la stratégie et les objectifs de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire à intervenir le 17/12/2025 ;

Vu la convention territoriale globale 2021-2025, autorisée par la délibération n°201f du 5 novembre 2021.

CONSIDÉRANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) vise à renforcer la cohérence et la coordination des actions en direction des familles sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que la CTG constitue un outil stratégique pour faciliter l'accès aux droits et aux services dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 059-215906017-20251216-16122025_03-DE

CONSIDÉRANT que la CAF et la collectivité souhaitent formaliser leurs engagements dans un document unique afin de rationaliser les instances partenariales et mobiliser les financements ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la CTG arrivée à échéance le 31/12/2025.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention Territoriale Globale 2026-2030 et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Thierry REGHEM

Wallers-en-Fagne - 11 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 059-215906330-20251211-2025_12_03-DE

COMMUNE DE WALLERS-EN-FAGNE
Arrondissement d'AVESNES-SUR-HELPE
Canton de FOURMIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 décembre 2025 à 18 heures 30 minutes, en Mairie, le Conseil Municipal de Wallers-en-Fagne, s'est réuni en séance au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard NAVARRE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le jeudi 4 décembre, laquelle a fait l'objet des mesures de publicité conformément à la loi.

Etalent présents : NAVARRE Bernard- VISEE Gérard -BLANC Véronique - FOLB Céline - CAUDRELIER Jean-Luc - LINGUET Justine-MAES Xavier

Etalent absentes excusés : LEULLETTE Bérandère, COLLE Stéphane, FOUQUART Gérard

Secrétaire de séance : LINGUET Justine

Délib 2025-12-03	Objet : CCSA-Convention Territoriale Globale 2026-2030 avec la CAF
	Vu les articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ; Vu le Code de l'action sociale et des familles ; Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ; Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ; Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Nord concernant le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) évoquant la stratégie et les objectifs de déploiement des CTG ; Vu la délibération du conseil communautaire du 17/12/2025 ; Vu la convention territoriale globale 2021-2025, autorisée par la délibération n°2011 du 5 novembre 2021. CONSIDÉRANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) vise à renforcer la cohérence et la coordination des actions en direction des familles sur le territoire ; CONSIDÉRANT que la CTG constitue un outil stratégique pour faciliter l'accès aux droits et aux services dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale ;

Publié sur le site internet le :
Envoyé et reçu en préfecture le :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le 
ID : 059-215906330-20251211-2025_12_03-DE

CONSIDÉRANT que la CAF et la collectivité souhaitent formaliser leurs engagements dans un document unique afin de rationaliser les instances partenariales et mobiliser les financements ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la CTG arrivée à échéance le 31/12/2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Publié et transmis en Sous-Préfecture pour exécution

Le Maire
B. NAVARRE



Wignehies - 11 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 18/12/2025
ID : 059-215906595-20251215-DELIB_2025_59-DE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe
Canton de Fournies

Tél. 03.27.60.09.47,
Fax 03.27.60.64.15.

E-mail : mairie@wignehies.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

MAIRIE DE WIGNEHIES 59212

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 15 décembre à 18h00**, le Conseil Municipal de WIGNEHIES s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Guy BERTIN, Maire.

Présents : Mmes et MM. Jean-Guy BERTIN, Valérie SELLIER, Pascal COBUT, Sylvie FOUAN, Nicolas THEATRE, Christian DEFER, Véronique DREMAUX, Jacques TOMCZAK, Claude TUTIN, Olivier OGER, Jérôme LAUDE, Martine PAINCHART, Clément CHIKH, Jean QUEMENER, Christelle FAUVEAUX, Christian DUBOIS, Martine FOUAN-DUPONT

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Christelle SELLIER représentée par Valérie SELLIER, Roger HULIN représenté par Jacques TOMCZAK, Annie HENNIAUX représentée Martine PAINCHART

Absentes : Mmes Emily LEMAIRE, Malika LEMAIRE, Deborah SUROY

Secrétaire de séance : Jérôme LAUDE

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents ou représentés : 20

Date de convocation : 5 décembre 2025

Registre 34
N° 2025-59

Objet : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord

Le Conseil municipal,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à L. 227-3 du Code de la Sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF du Nord relative au Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG), précisant la stratégie et les objectifs de déploiement des Conventions Territoriales Globales ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2025 ;

Vu la Convention Territoriale Globale 2021-2025, autorisée par la délibération n° 201f du 5 novembre 2021 ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 18/12/2025
ID : 059-215906695-20251215-DELIB_2025_59-DE

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG) traduit les orientations stratégiques définies conjointement par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles et aux habitants ;

Considérant que, sur le territoire du Sud-Avesnois, la CTG couvre les domaines d'intervention suivants :

- la petite enfance,
- l'enfance,
- la jeunesse,
- la parentalité,
- l'animation de la vie sociale ;

Considérant que la CTG matérialise l'engagement conjoint de la CAF du Nord et des collectivités à maintenir et à développer leur appui financier aux services aux familles du territoire ;

Considérant que, sans remettre en cause les compétences communales, la signature de la Convention Territoriale Globale par la Communauté de Communes Sud-Avesnois et par chaque commune permet le maintien du bonus CTG et le soutien de nouveaux projets dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse ;

Considérant que le diagnostic partagé de territoire a été présenté lors du comité de pilotage du 4 décembre 2025, en vue de l'élaboration de la CTG 2026-2030, faisant suite à la première CTG 2021-2025 évaluée en juin 2025 ;

Considérant la nécessité de renouveler la Convention Territoriale Globale arrivée à échéance le 31 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2026-2030, conclue entre la CAF du Nord, la Communauté de Communes Sud-Avesnois et les communes du territoire.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer ladite convention ainsi que tout document, avenant ou pièce afférente nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jean-Guy BERTIN



Willies - 15 décembre 2025

Délibération n°2025-12-02

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 059-215905611-20251215-2025_12_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD
NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 09 Qui ont pris part à la délibération : 08
Date de la convocation 06 décembre 2025 Date d'affichage 06 décembre 2025
Objet de la délibération : Caisse d'Allocation Familiale (CAF) – Signature Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WILLIES

Séance de
L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente minutes

Le conseil Municipal de la commune de WILLIES (Nord) dûment convoqué le quinze décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur Patrick LANDA, Maire de WILLIES.

Nombre de conseillers en exercice : **09**

Présents : Patrick LANDA, Fabienne PEPIN, Daphné BETREMIEUX, Christine LEROY, Vincent BETREMIEUX, Florence BEAURENT, Eléonore MARIANI, Michel DURIN

Absent : Néant

Absents excusés : Ludovic CLAISSE

Pouvoir : Néant

Démissionnaire : Néant

Décédé : Michel CLERBOIS, Claude BAUDUIN

Secrétaire de séance : Fabienne PEPIN

La Convention Territoriale Globale (CTG) traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles et aux habitants.

Sur le territoire Sud-Avesnois, elle couvre les domaines d'interventions suivants :

- Petite-Enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Animation de la Vie Sociale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Sans remettre en cause la compétence communale, la signature de la CCSA et de chaque commune permettra le maintien, sur notre territoire, du bonus CTG, ou permet le soutien de nouveaux projets enfance/jeunesse.

Le diagnostic partagé de territoire a été exposé lors du comité de pilotage du 4 décembre 2025, en vue d'une CTG 2026-2030.

Il faisait suite à la première CTG, initiée par la CAF du Nord de 2021 à 2025 et évaluée en juin 2025.

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Date d'affichage : 22.12.2025

Délibération n°2025-12-02

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 059-215906611-20251215-2025_12_02-DE

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ; Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Nord concernant le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) évoquant la stratégie et les objectifs de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17/12/2025 ;

Vu la convention territoriale globale 2021-2025, autorisée par la délibération n°2011 du 5 novembre 2021.

CONSIDÉRANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) vise à renforcer la cohérence et la coordination des actions en direction des familles sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que la CTG constitue un outil stratégique pour faciliter l'accès aux droits et aux services dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale ;

CONSIDÉRANT que la CAF et la collectivité souhaitent formaliser leurs engagements dans un document unique afin de rationaliser les instances partenariales et mobiliser les financements ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la CTG arrivée à échéance le 31/12/2025.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer cette convention avec la CAF.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,
Fabienne PEPIN



Fait et délibéré à la date susdite

Le Maire
Patrick LANDA

